



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du **LIMOUSIN**



TOME XX
Février 2013

TABLE DES MATIÈRES

René CHATRIAS, <i>Le triskèle.</i>	p.3
Gérard CLÉMENT, <i>Etude sur les monnaies mérovingiennes d'Ambazac.</i>	p.8
Claude FRUGIER, <i>Les déboires de l'atelier monétaire royal de Limoges (1342-1352).</i>	p.15
Claude FRUGIER, <i>L'écu d'or à la couronne de Louis XI frappé à Limoges.</i>	p.19
François LHERMITE, <i>Antoine de Loménie – Médailles et jetons d'un Limousin, grand serviteur de deux rois.</i>	p.21
Jacques VIGOUROUX, <i>Le point sur les monnaies à la légende fautive F. FR. frappées à Limoges de 1650 à 1655.</i>	p.27
René CHATRIAS, <i>Les valeurs régionales.</i>	p.31
Marc PARVÉRIE, <i>Un peu d'archéologie expérimentale.</i>	p.33
René CHATRIAS, <i>Vie de la société.</i>	p. 37
Liste de monnaies, jetons et médailles frappés à Limoges vus en 2012	p.39
Info monnaies gauloises	p.40
Nos publications	p.42

Illustrations de couverture :

Revers d'un statère des dynastes de Lycie, v^e s. av. J.-C. montrant un triskèle.

Droit d'un denier mérovingien d'Uzerche, vii^e - viii^e s.

Reproduction sur étain d'une monnaie lémovice 'au carnix'

Petit louis d'argent 1720 I
Dy 1664

<p>Reproduction interdite sauf autorisation de la SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN 40, rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES site web : www.sn187.fr courriel : sn187@sn187.fr</p>
<p>Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs</p>
<p>Directeur de la Publication : Claude FRUGIER Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013 Conception & réalisation : Marc PARVÉRIE ISSN : 1265-3691</p>



Figure 2 : statère en électrum de Crésus, roi de Lydie (561-547 av. J.-C.), frappé à Sardes. Protomés de lion à d. et de taureau à g., affrontés. Rv. Deux carrés creux juxtaposés, de grandeur inégale. 8,05 g. Hess-Divo AG, V.E. 307-1271 du 7 juin 2007.

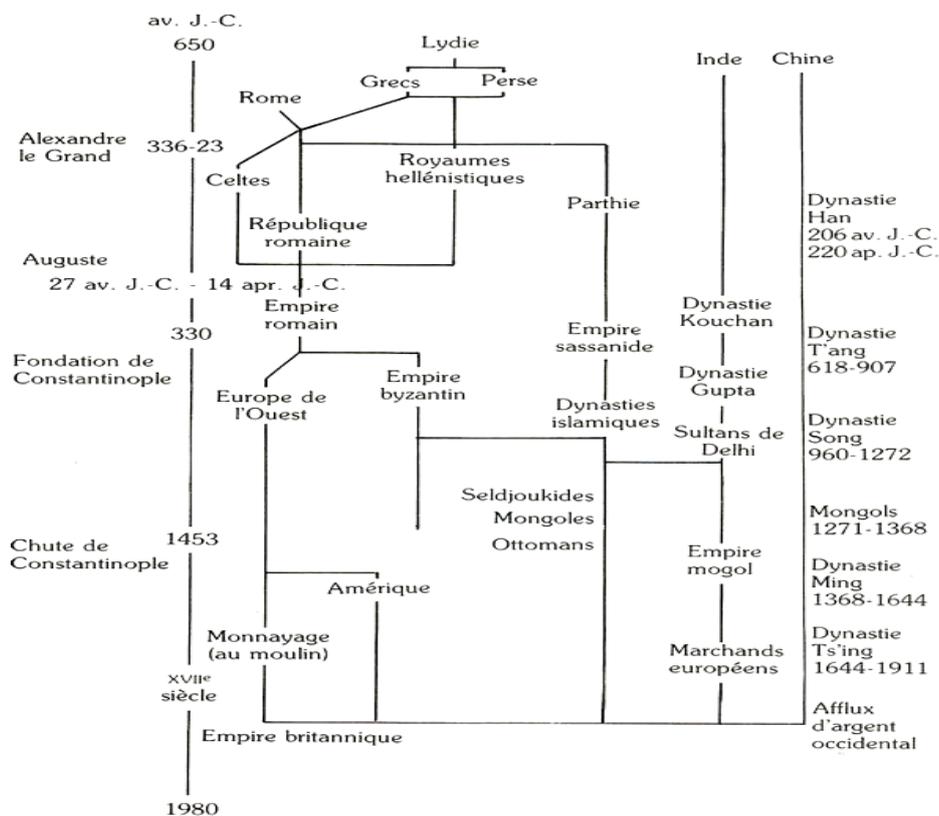


Figure 3 : schéma montrant la chronologie parallèle et les filiations principales du monnayage.

Symbolisé sur le drapeau sicilien depuis 1285, puis sur celui de l'île de Man en 1931, le triskèle ou triskell est aussi appelé triquètre ou triscèle, et représente un symbole formé de trois jambes humaines ou de trois spirales entrecroisées. Apparu dans d'autres cultures, il est considéré comme une caractéristique importante de l'art celtique à l'époque de la Tène⁵.



Figure 4a : drapeau de l'île de Man.



Figure 4b : drapeau Sicilien.

⁵ Second âge du fer, intervenant dans la seconde moitié du v^e siècle av. J.-C.

L'histoire ne sait pas encore pourquoi le triskèle fût adopté sur les monnaies des dynastes de Lycie⁶, mais ses premières apparitions datent entre le V^e et le IV^e siècle av. J.C. A l'avers, la représentation d'un protomé de sanglier courant à droite, semble être le premier sujet retenu et le principal type représenté sur les monnaies lyciennes dans le début de ce monnayage. Le revers est une aire en carré creux, profond, parfois circulaire, perlé. Le flan est irrégulier, épais et bien souvent semblable à un lingot.



Figure 5a : AR statère. Av. : protomé de sanglier. Rev. : triskèle sénestogyre dans un carré perlé, lettres lyciennes.



Figure 5b : dynastes de Lycie, Vekhessere I^{er} vers 450-420 av. J.-C., AR statère. Av. : pégase en vol à g. Rev. : triskèle, avec dans ses bras un diskèle ; lettres we khs.

Du type au sanglier, en passant par le pégase, le monnayage lycien va subir de profondes modifications, comme d'ailleurs tout le monde grec. Les rivalités entre dynastes verront les guerres se succéder. La Pamphylie verra ses monnaies frappées avec le triskèle modifié, à la suite, très certainement des Olympiades de 410 av. J.-C. Aspendos frappait sur l'avers de ses monnaies des scènes de la lutte appelée pancrace, qui serait à l'origine de la boxe ; au revers un frondeur (**Fig.6b**).



Figure 6a : dynastes de Lycie, Périclès (380-360 av. J.-C.). AR statère. Av. : tête aurée de Périclès de trois-quarts. - Rev. : guerrier nu casqué à droite, tenant un bouclier et brandissant une lance, à ses pieds un triskèle. Vente Palombo.



Figure 6b : Pamphylie, Aspendos, AR statère, 420-370 av. J.-C. Droit : deux lutteurs face à face ; entre eux : ΔΠ. Revers : ΕΣΤΦΕΔΙΙΙΣ Frondeur tendant sa fronde à droite. A droite, triskèle. Vente Elsen.



Figure 7 : décadrachme en or d'Agathoklès, tyran de Syracuse (317-305 av. JC), 4,27 g. Vente CGB 26_0015 du 22 juin 2006.

⁶ Lycie : région d'Asie Mineure, se situant au Sud de la Turquie, dans la région d'Antalya.



Figure 8a : Syracuse, hémidrachme de style intermédiaire.



Figure 8c : Kaunos en Carie, AR statère, vers 410-390 av. J.-C., 11,49 g.

Au droit : Ahura Mazda formant un triskèle humain. Vente CGB 34_0213.

A l'est de l'Europe, en Pannonie (Nord de la Hongrie), des peuples celtiques, probablement des *Cotini*, marchandent avec une monnaie d'argent pesant 13,4 g, dite au monogramme d'Audoleon et au type du triskèle. On remarque à l'avant la tête barbue mythique de Zeus, à l'œil en forme de T. Au revers, un cavalier à cheval stylisé, avec un triskèle sous le poitrail (Fig.9).



Figure 9 : tétradrachme en argent des Celtes du Danube.

Je ne me permettrais pas de remettre en cause la vision monétaire des symboles sur les monnaies anciennes, laissant cela à des experts plus qualifiés. Cependant, ne puis-je faire un rapprochement entre le triskèle d'Aspendos ou d'une autre cité grecque, ou bien encore cette monnaie celte beaucoup plus probable, et le statère Lémovice qui porte au revers un magnifique fleuron trilobé et centré d'un globule (Fig.10) ? On ne peut affirmer, bien sûr, que l'un est l'autre, ou vice-versa, mais au regard des dates, des déplacements et du style gaulois, ce symbole à motif giratoire ternaire a pu très bien prendre une nouvelle forme et retomber, en tournant, sur ses pattes.



Figure 10a et b : statères lémovices en électrum « à la grue et au trèfle », DT 3406. Vente Rossini mai 2008, n°99 (7,09 g) et vente Elsen 101, n°10 (4,64 g).

La nuit des temps ne suffirait peut être pas pour retrouver l'origine du triskèle ... En effet il se manifeste en tout premier lieu et pour l'instant ... sur des pierres, du tombeau néolithique de

New Grange (Irlande) ; de celui de Tanum (Suède) de l'âge du bronze ... Quelles sont les passerelles qui ont permis l'appropriation par des peuples aussi différents que les hommes du Néolithique, les Grecs de la période Archaïque et les celtes, pour ne citer qu'eux ? Nous ne sommes pas arrivés à le définir précisément, si ce n'est peut-être entre ces deux derniers. La culture celtique emprunte à celle des Grecs, comme ceux-ci ont emprunté aux autres cultures, notamment aux Perses. Les celtes servaient très souvent de forces dans les batailles entre cités et contre les assaillants, étant d'un côté ou de l'autre des combattants, je ne citerai pas les épisodes Séleucides avec Antiochos Hiérax et les Galates (celtes Tectosages et autres tribus). Par ce biais, le paiement des troupes se faisait avec des numéraires Grecs, souvent imités par les Celtes qui empruntaient les signes, voire les caractères et bien entendu le Triskèle.

Ernest Babelon nous dit ceci de l'origine du triskèle⁷ : « La triquète offre parfois des particularités singulières : les extrémités de ses trois branches, toutes incurvées dans le même sens, se terminent par des pieds humains, par des têtes de cygnes, ou par des têtes de coq. Cette dernière forme de triquète a servi d'argument à M. Six, pour prétendre que le symbole ordinaire, à branches lisses, était formé de trois ou quatre serpents enlacés, dont les têtes ou les queues rayonnent du centre formé par leurs corps enroulés. Cette hypothèse lui semble confirmée par la forme du trépied d'or, produit de la dîme du butin enlevé aux Perses après la bataille de Platée et consacré par les Grecs dans le temple de Delphes. Trois serpents d'airain enroulés et debout sur leurs queues soutenaient de leurs têtes disposées en triquète le trépied d'Apollon. Un tel symbole convenait à merveille aux Lyciens dont Apollon était un des dieux les plus vénérés. Je serais bien étonné que, malgré cet ingénieux rapprochement, l'opinion de Mr. Six ralliât de nombreux suffrages. L'hypothèse qui nous séduit davantage est celle de Ludwig Muller, qui a considéré la triquète comme l'emblème du mouvement circulaire perpétuel. Mr Curtius en a mieux encore précisé le sens, en y reconnaissant le hiéroglyphe de la vitesse et de la course. Ce savant cite une épigramme de Dioscoride dans laquelle il est parlé d'un homme qui porte un bouclier orné de la triquète ainsi définie : *τρισοῖ τὸν ταχύν ἄνδρα ποσίβ.* L'auteur a voulu désigner la triquète à jambes ailées, comme sur des monnaies de Philius et de Syracuse. Enfin Mr. Edw. Thomas qui a groupé et rapproché tous les emblèmes tournoyants qu'on rencontre dans l'archéologie figurée, est parvenu à démontrer qu'ils sont des symboles du soleil... »

Par ailleurs, voici ce que dit Paul-Marie Duval⁸, lorsqu'il aborde les monnaies Carnutes de 72-52 av. J.-C. : « le sujet est mythique. Le triscèle est un symbole de rapidité, d'encouragement à la victoire, de mouvement perpétuel... ».

C'est sur ces paroles que je terminerai un sujet interminable, qui ne cessera pas de courir encore longtemps...



Göbl R. (1973), *Ostkeltischen Typen Atlas*, Vienne.

Radet G.A. (1893), *La Lydie et le monde des Memnades*.

Source Internet : Wikipédia.

Les photos proviennent de collections privées : Elsen, CGB, Rossini, Monnaies du Monde entier, Association numismatique Armoricaïne...

⁷ Babelon E. (1893), *Les perses Achéménides*, Paris.

⁸ Duval P.-M. (1997), *Monnaies gauloises et mythes celtiques*, Paris.

ÉTUDE SUR LES MONNAIES MÉROVINGIENNES D'AMBAZAC

Gérard CLÉMENT

Au début du XIX^e siècle l'historien et numismate Maurice Ardant faisait l'acquisition d'un tiers de sou d'or mérovingien réputé provenir du bourg d'Ambazac et portant le nom d'atelier Ambaciaco¹. Cette petite monnaie d'or donnait ainsi la première mention du nom latin d'Ambazac. Les toponymes en « ac », courants en Limousin et dans tout le Sud-Ouest, renvoient à de grands domaines ruraux gallo-romains. Le suffixe latin *-acum*, dérivé du gaulois *-acos*, donne la valeur d'un adjectif à un nom d'homme, signifiant – certainement pour l'administration fiscale du Bas-empire – qu'il s'agit du « domaine de ... ». Le nom à partir duquel s'est ainsi formé le toponyme Ambazac est peut-être *Ambasius*².

De fait, l'origine antique du site d'Ambazac est confirmée par l'archéologie. Des structures gallo-romaines mises au jour dans le bourg sont interprétées comme des installations thermales. Les alentours ont livré quant à eux des cippes et autres éléments funéraires³. On peut donc considérer comme probable l'existence en ce lieu d'une *villa*, une grande exploitation agricole gallo-romaine.

Une paroisse dotée d'un baptistère semble s'y être développée dès les premiers temps chrétiens, comme l'attestent une église titrée de saint Antoine et un autel dédié à saint Jean⁴. Par ailleurs, à l'époque mérovingienne, un monastère *Ambaciacinus*, situé non loin de Limoges, est mentionné par la Vie de saint Yrieix⁵.

L'origine d'Ambazac serait ainsi une *villa* gallo-romaine qui donne naissance au haut Moyen-âge à une paroisse primitive et un monastère. La présence d'un atelier monétaire plaide en faveur d'une *villa* publique faisant partie du *fiscus* royal. Le parallèle ne manquera pas d'être fait avec le cas de Solignac qui présente une abbaye fondée sur une terre fiscale concédée par le roi Dagobert à saint Eloi⁶ et un atelier monétaire frappant des tiers de sou d'or.

En effet, sur la quarantaine d'ateliers frappant des tiers de sou, ou *triens*, à l'époque mérovingienne dans la *Civitas Lemovicum*⁷, outre le chef-lieu lui-même et siège de l'évêché, *Lemovecas*, un correspond à un *pagus* (circonscription administrative)⁸, un à un établissement religieux⁹, 7 à des *castra* (relais fortifié de l'autorité administrative)¹⁰, 8 à des *vici* (agglomérations secondaires)¹¹ et 19 à des *villae*¹² (**Fig.1**).

¹ Lafaurie 2003, 342, n° 87.2.1.

² Villoutreix 2002, 35.

³ CAG 87, 47, n°11.

⁴ Aubrun 1981, 257.

⁵ Vita Aridii abbatis Lemovicini, 58 : «... de monasterio Ambaciacinus, qui non longe ab urbe situm est ». On trouve aussi selon les manuscrits les formes *Ambaciacius*, *Ambaciacini* ou *Ambacianis*. M.G.H., *Scriptores Rerum Merovingicarum*, III, 607.

⁶ Charte de fondation de Solignac : M.G.H., *Scriptores Rerum Merovingicarum*, III, 746-749.

⁷ Deloche en dénombre plus de 60, Prou 37 (+ 12 incertains) et Depeyrot une cinquantaine. Nous nous basons sur les travaux de Boyer 2007 pour en garder 37 clairement identifiés et attestés. Chambon en compte « ca 40 (...) identifiés de façon linguistiquement sûre » (Chambon 2001, 357).

⁸ Beynat (19) : *Biaenato pago*.

⁹ Saint-Yrieix (87) : *Sancto Aredio*.

¹⁰ Bar (19) : Barro castro ; Cornil (19) : Cornilio castro ; Ussel (19) : Oxxello ; Uzerche (19) : Userca castro ; Yssandon (19) : Isandone ; Toulx Ste Croix (23) : Tullo castro ; Châteauponsac (87) : Potincaco castro. Chambon y ajoute Nontron (Chambon 2001, 359).

¹¹ Argentat (19) : Argentate vico ; Brive (19) : Briva vico ; Charron (23) : Carrono vico ; Evaux (23) : Evauno vici ; Vallière (23) : Vallaria vico ; Blond (87) : Blatomago ; Château-Chervix (87) : Carovicus ; Nouic ou Neuvic (87) : Novo vico.

¹² Rouffiac (15) : Rufiacu ; Alleyrat (19) : Elariaco ; Chamberet (19) : Cambirisio ; Espagnac (19) : Espaniaco ; Juillac (19) : Iuliaco villa ; Bersac (23) : Breciaco ; Marsac (23) : Marciaco ; Naillat (23) :

Le nombre très élevé d'ateliers sur le territoire de la *civitas* a longtemps été analysé comme un signe de l'affaiblissement du pouvoir royal, voire d'une privatisation de la frappe monétaire, dans la mesure où seul apparaît le nom du *monetarius* et non celui du roi.

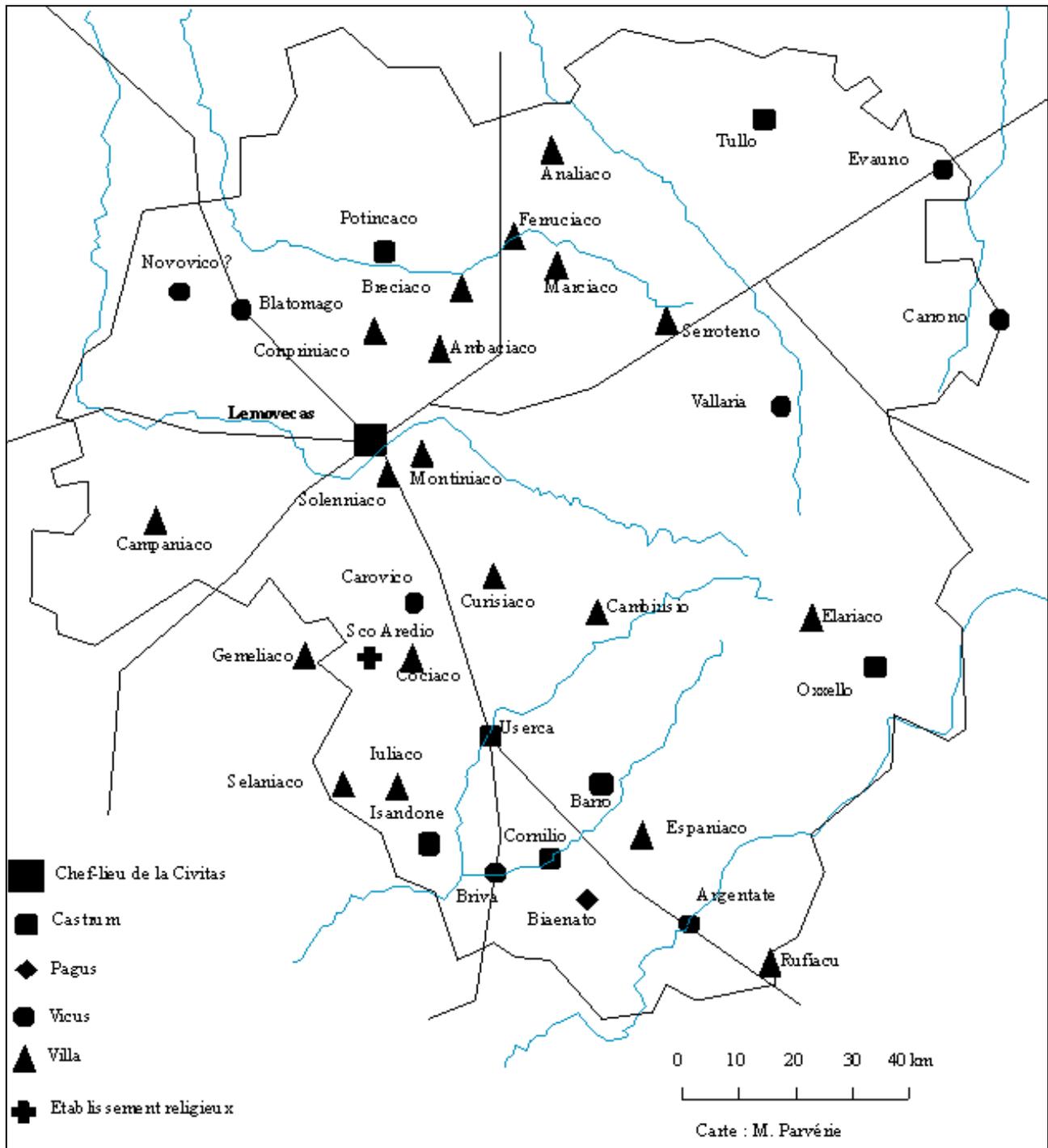


Figure 1 : carte des ateliers monétaires mérovingiens de la *Civitas Lemovicum*.

Analiaco ; Rieu/Dun le Paestel (23) : Rieu Duninsi ; Saint Etienne de Fursac (23) : Ferruciaco ; Sardent (23) : Serroteno ; Jumilhac le Grand (24) : Gemeliaco ; Salagnac (24) : Selaniaco ; Ambazac (87) : Ambaciaco ; Champagnac (87) : Campaniaco ; Coussac-Bonneval (87) : Cociaco ; Compreignac (87) : Conpriniaco ; Curzac/St Vitte s/Briance (87) : Curisiaco ; Montignac/Eyjoux (87) : Montiniaco ; Sauviat (87) : Salviaco ; Solignac (87) : Solenniaco.

Il semble plutôt admis aujourd'hui que le système monétaire mérovingien basé sur le *triens*¹³ témoigne au contraire d'une organisation rigoureuse, étroitement contrôlée par l'Etat. Selon l'hypothèse très convaincante développée notamment par J.-F. Boyer, le *triens* ne serait pas une monnaie de circulation courante, mais une monnaie fiscale permettant de vérifier l'acquittement de l'impôt par chaque territoire de la *civitas*¹⁴.

Le *monetarius* serait un fonctionnaire chargé de transformer le produit local des impôts en petite monnaie d'or portant son nom, suivi de son titre abrégé en M, MO, MON..., ainsi que le lieu de frappe. Le transfert au chef-lieu et le décompte de la recette fiscale s'en trouveraient ainsi simplifiés pour le « Bureau public de la monnaie fiscale » – *publica fiscalis monetae officina*¹⁵ –, qui aurait alors pu fondre ces petites espèces pour fournir au trésor royal des lingots, voire des *solidi* portant le nom du roi¹⁶.



Figure 2 : taille réelle d'un *triens*.

Triens frappé à Cumpriniaco / Compreignac (87),
au nom du monétaire Saturninus, 1,22 g / 15 mm.
Musée des Beaux-Arts de Limoges (Inv. n°4651).

Voir dans les tiers de sou d'or des outils de compte somme toute assez éphémères du fisc rend assez bien compte d'une part du caractère très sommaire de la gravure voire de la frappe, et d'autre part de la très faible usure de la plupart des exemplaires retrouvés. Ce sont des monnaies qui n'ont pas circulé et, étant destinées à être refondues, pour lesquelles les responsables de la frappe n'ont pas manifesté un soin exagéré. Les poids échelonnés de 0,9 à 1,3 g. laissent penser que la recette était comptée au poids et non à la pièce.

Le lieu de frappe mentionné par le monétaire sur sa production correspondrait donc à un lieu de la puissance publique d'où il exerce sa charge : chef-lieu de *pagus*, *vicus*, *castrum*, mais aussi domaines publics du fisc, comme en témoignent Ambazac et 18 autres sites de *villae*. Ce sont des « établissements éminents, organisateurs de la vie collective, sièges de pouvoirs publics, civils et/ou ecclésiastiques (...), lieux d'implantation du fisc¹⁷ », qui sont d'ailleurs souvent devenus par la suite le siège de vicairies carolingiennes, confirmant ainsi leur importance dans le maillage administratif de la cité.

Située à une demi-journée de marche du chef-lieu de la Cité, à peu de distance de la voie Sud-Nord menant à Argentomagus (Argenton s/Creuse), Ambazac était donc une *villa* publique dont le revenu a été régulièrement concédé au cours du VII^e siècle à différents monétaires pour qu'ils exercent leur charge au nom de l'administration fiscale. Six d'entre eux, Ascarico, Pasincio, Francobodo, Patornino, Veneisilo et Morino, nous sont connus par les monnaies qu'ils ont fait frapper à Ambazac, et aucun d'eux n'apparaît associé à d'autres ateliers de la *civitas*, comme cela est souvent le cas¹⁸.

¹³ L'abondante production de tiers de sou d'or dure de 575 à 675, avant de laisser la place à un nouveau système basé sur le denier d'argent.

¹⁴ Boyer 2007, 151-157.

¹⁵ Cette mention d'un bureau de l'administration fiscale à Limoges apparaît dans la Vie de saint Eloi. Vita Eligii, 3 : Eloi est placé auprès d'Abbon « *qui eo tempore in urbe Lemovecina publicam fiscalis monetae officinam gerebat* ». M.G.H., *Scriptores Rerum Merovingicarum*, IV, 671.

¹⁶ On pense en particulier au remarquable *solidus* au nom du roi Dagobert (629-639) conservé au Cabinet des médailles (Prou 1934).

¹⁷ J.-P. Chambon estime que le caractère public du lieu est avéré dans 85% des cas étudiés (Chambon 2001, 360).

¹⁸ Un Francobodus / Francobodo est monétaire dans la cité de Tours, à Amboise (Prou 360) et à Veuves (Prou 405-407). Il semble peu probable qu'il s'agisse du même.

Voici les descriptions des vingt-deux tiers de sou d'or frappés à Ambazac, qui nous sont connus à ce jour¹⁹.

1° : du monétaire ASCARICO

Prou 1951
Belfort 125



Tiers de sou
d'or de 1,26 g

Av. : **AMBACIACO** : tête diadémée à droite, le diadème perlé fait saillie au sommet du crâne et se prolonge à l'arrière jusqu'au fleuron qui remplace la croisette initiale. Epaule et cou en cône tronqué, guirlande au pourtour.

Rv. : **ASCARICOMONE** : croix grecque légèrement pattée polarisée sur la croisette initiale, trace du trait au pourtour.

2° : du monétaire PASSINCIO

Belfort 127
Perrier 1991



Tiers de sou
d'or de 0,98 g
Trouvé à
Ambazac

Av. : **AMBACIACO FI** : buste à droite, le diadème perlé sommé d'une tête de clou se prolonge jusqu'au bord de la pièce entre la croisette initiale et le **A**, le cou est bordé de perles.

Rv. : **PASSINCIO MONETA** : croix grecque légèrement pattée, polarisée sur la croisette initiale.

Cartier : R. N. 1839
Deloche : R.N. 1861



Tiers de sou
d'or de 1,20 g

Av. : **AMBACIACO** : buste à droite, le diadème perlé sommé d'une tête de clou, se prolonge jusqu'au bord de la pièce, entre la croisette initiale et le **A**. Il divise le crâne en deux parties dépourvues de cheveux. Du diadème à l'arrière, un chapelet de perles descend sur l'oreille. Le cou, le dos et la poitrine sont bordés de perles.

Rv. : **PASSENCI MI** : croix grecque légèrement pattée sur la croisette initiale.

¹⁹ Les deux monnaies à la légende AMBACEA au nom du monétaire NONNITVS attribuées par Depeyrot à Ambazac ont été écartées. Voir notamment Chambon 2001, 395.

Belfort 128
Boeles P.C.J.A.
1951



Tiers de sou
d'or de 1,18 g
Trouvé en Frise

Av. : ✚ **AMBACIACO** : buste diadéme à droite, le diadème perlé sommé d'une tête de clou se prolonge en bas jusque dans la zone de la légende. Le cou, le dos et la poitrine sont bordés de perles.

Rv. : ✚ **PASSINCIVS MO** : croix grecque légèrement pattée à trois de ses extrémités polarisées sur la croisette initiale.

3° : du monétaire FRANCOBODO

Belfort 112



Tiers de sou
d'or de 1,20 g

Av. : **AMBACIIVICO** : tête à droite cerclée du front jusqu'à la poitrine, vêtement décoré, pas de perle ni de croisette initiale.

Rv. : **FRANCOBODO** : croix grecque avec oméga en tête surmontée de deux globules, croix légèrement pattée sur trois branches et fourchée sur la quatrième avec globules sur la base.

Du même monétaire

Prou 361	a) AMBACIIVICO I	FRANCOBODO	Tiers de sou d'or de 1,20 g
Bourgey 123	b) AMBACIIVICO	FRANCOBODVS	Tiers de sou d'or de 1,30 g
	c) AMBACIACVVCM	FRANC...IOBODM	Tiers de sou d'or de 0,96 g
			Trouvé à St-Aubin-Epinay

4° : du monétaire PATORNINO

Prou 356
Belfort 109



Tiers de sou
d'or de 1,12 g

Av. : **AMBACIIVICOM** : tête à droite diadémée, avec motif sur le crâne, chevelure perlée, vêtement perlé, pas de croisette initiale, bordure circulaire travaillée.

Rv. : **PATORNINO M** : croix grecque légèrement pattée surmontée de la lettre Oméga et de trois globules, trace de bordure circulaire.

Prou 358
Belfort 107



Tiers de sou
d'or de 1,23 g

Av. : **AMBACIAVI** : tête grossière à droite, diadème non perlé avec motif sur le front, vêtement avec globules, pas de croisette initiale.

Rv. : **PATVRNIN** : croix latine légèrement pattée surmontée de la lettre Oméga.

Paris 356a a) du même modèle : tiers de sou de 1,06 g

Belfort 105	a) AMBACIAVICO	PATORNINO	Tiers de sou d'or de 1,30 g
Belfort 106	b) AMBACIAVICO	PATORNINO	Tiers de sou d'or de 1,20 g
	c) AMBACIAVICO	PATORNINO	Tiers de sou d'or de 1,15 g

Banque de France

Prou 357



Tiers de sou
d'or de 1,19 g

Av. : **AMBACIAVICO** : tête à droite diadémée non perlée, motif sur le front, chevelure, pas de croisette initiale.

Rv. : **PATORNINO** : croix grecque légèrement pattée, surmontée de la lettre Oméga, pas de croisette initiale.

Prou 355	a) AMBACIAVICO	PATORNINO M	Tiers de sou d'or de 1,19 g
Belfort 104	b) du même modèle		Tiers de sou d'or de 1,10 g
Belfort 110	c) du même modèle		Tiers de sou d'or de 1,10 g

5° : du monétaire VENEISILO

Paris 1952	Av. : AMBACIACCV	Tiers de sou d'or de 1,15 g
	Rv. : + VENEISILO HOIVI	Trouvé à Issoire

6° : du monétaire MORINO

Perrier 1991



Tiers de sou d'or de 0,57 g
fourré. Trouvé à Limoges

Av. : AMBACIAVI
Rv. : MORINO

Cette monnaie découverte en 1967 sur le site de l'amphithéâtre de Limoges est conservée au Musée des Beaux-Arts de Limoges (Inv. 4649).

7° : imitations²⁰

Prou 359
Belfort 108



Tiers de sou de 0,91 g
Imitation en bronze. Trouvé en Poitou

Av. : ✚ AMBACIAVICO
Rv. : ✚ PATORNINO M

Paris

Av. : AMBACIA AICO
Rv. : PATVRNINO MON

Tiers de sou de 0,88 g
Imitation en bronze.



Aubrun M. (1981), *L'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand.

Belfort (de) A. (1892-1895), *Description générale des monnaies mérovingiennes*, Paris.

Boyer J.-F. (2007), « A propos des *triens* mérovingiens, approche du système de collecte et de traitement de la collecte fiscale en Limousin aux VI^e-VII^e siècles », *Annales du Midi* n°258, Toulouse.

Bujadoux Abbé J. (1913), *Notice sur Ambazac et sa châsse*, Limoges.

Chambon J.-P. (2001), « L'identification des noms d'ateliers monétaires mérovingiens (Arvernie et alentours) : points de vue de linguiste », *Revue Numismatique*, 6^e série – tome 157, 347-405.

Deloche M. (1863), *Descriptions des monnaies mérovingiennes du Limousin*, Paris.

Depeyrot G. (1998), *Le numéraire mérovingien, l'âge d'or, IV : les ateliers méridionaux*.

Lafaurie J. & Pilet-Lemière J. (2003), *Monnaies du Haut Moyen-âge découvertes en France (V^e-VIII^e siècle)*, Cahiers Ernest Babelon n°8, Paris.

Perrier J. (1993), *Carte Archéologique de la Gaule. La Haute-Vienne*, Paris.

Perrier J. (1991), « Monnaies mérovingiennes trouvées en Haute-Vienne », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin*, tome 127, p. 11-25.

Perrier J. (1974), « L'atelier monétaire mérovingien d'Ambazac », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin*, tome 101, p. 210.

Pons J.-F. (1987), *Les monnaies limousines*.

Prou M. (1892), *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale : les monnaies mérovingiennes*, Paris.

Villoutreix M. (2002), *Les noms de lieux du Limousin, témoins de l'histoire d'une région*, supplément n°6 à la revue régionale *Travaux d'Archéologie Limousine*, Limoges.

²⁰

Notons que l'existence de ces deux imitations en bronze cadre mal avec l'hypothèse développée par J.-F. Boyer d'une monnaie fiscale n'ayant pas vocation à circuler.

LES DÉBOIRES DE L'ATELIER MONÉTAIRE ROYAL DE LIMOGES (1342-1352)

Claude FRUGIER

Les sources écrites ne mentionnent pas la date exacte de l'installation d'un atelier monétaire royal à Limoges. En 1346, il est cité parmi les « monnoyes du royaume de France »¹, c'est cette date qui est retenue dans la documentation monétaire.

Au Moyen âge, Limoges était une ville double divisée en deux pôles urbains : la « Cité », bâtie autour de la cathédrale et le « Château » développé autour de la motte vicomtale et de l'abbaye de Saint-Martial (**Fig.1**)². Le Château, plus vaste et plus prospère, était sous l'autorité du vicomte et la Cité sous celle de l'évêque, dont il partageait le pariage avec le roi de France. Ce n'est qu'en 1792 que les deux villes furent réunies lors de la création de la commune de Limoges.

Nous savons que la monnaie des vicomtes était frappée dans le Château. L'administration royale installa son atelier dans la Cité, probablement près de la salle épiscopale³.

Un document nous apprend que l'autorité royale avait fait ou tenté de faire fonctionner un atelier monétaire dans la Cité avant 1346. Il s'agit d'un arrêt du parlement de Paris rédigé en latin et daté du 29 mai 1342⁴ qui fait suite à une plainte de l'évêque⁵ au sujet de la monnaie. Le contenu de cet arrêt commence par un exposé des griefs du prélat à l'encontre des monnayeurs royaux « Comme notre estimé et fidèle évêque de Limoges s'était plaint auprès de nous en disant que nos gens s'étaient indûment efforcés et s'efforçaient de nouveau de battre notre monnaie en la

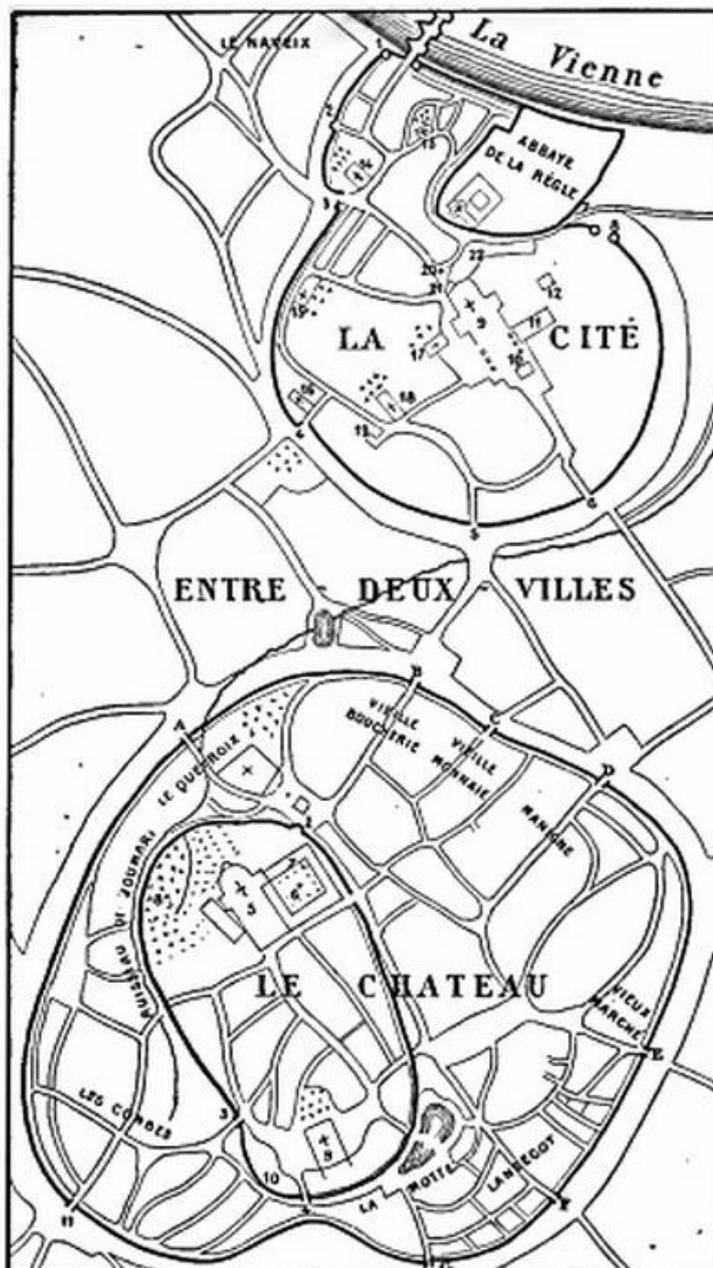


Figure 1 : le Château et la Cité de Limoges

¹ Saulcy 1879, tome I, 247.

² Ducourtieux P. (1884), *Limoges d'après ses anciens plans*, Limoges.

³ Guibert 1893, 16.

⁴ Grenier 1907, 96-97.

⁵ Il s'agit à cette époque de Roger le Fort des Ternes. Evêque de Limoges de 1328 à 1343, il semble avoir pris le parti d'Edouard III d'Angleterre face à Philippe VI.

citée de Limoges, entraînant dommage et préjudice pour lui et son église, à ce qu'il disait... ». La suite est purement juridique et nous en emprunterons l'analyse à G. de Llobet⁶ : « *Il obtient alors des lettres royaux mandant à la Chambre des Comptes et au Parlement de trancher rapidement après un complément d'information ; le procureur du roi soutient, au contraire, que ces lettres ne sauraient le contraindre à accepter le débat en Parlement ; pour des raisons de pure forme, un arrêt met les parties hors de cour : l'évêque est donc débouté* ». Un arrêt daté du 29 mars 1343 met hors de cour le procureur du roi.

Pour quelles raisons la frappe de la monnaie royale est-elle préjudiciable à l'évêque ? Tout d'abord, il peut légitimement s'estimer lésé dans le partage du pariage. Une autre raison peut s'expliquer par les privilèges et surtout la juridiction spéciale dont bénéficient les monnayeurs.

Regroupés en corporations ou Serments, ils jouissent en effet de privilèges considérables⁷, des privilèges fiscaux, des exemptions de charges publiques, mais surtout ils relèvent d'une juridiction spéciale et de la sauvegarde royale. L'ordonnance de Charles IV du 25 septembre 1327⁸ stipule que les monnayeurs ne sont tenus de répondre de « nul cas devant nul juge », excepté devant les maîtres des Monnaies, sauf dans trois cas : meurtre, larcin et rapt. La sauvegarde royale est un acte par lequel le roi prend certaines personnes sous sa protection et notamment le personnel de ses Monnaies. Celui qui brise cette sauvegarde⁹ est traduit devant un tribunal royal avec pour conséquence des sanctions plus sévères que pour une victime ordinaire. Les juges d'Eglise exercent leur juridiction spirituelle mais empiètent de plus en plus sur les compétences de la justice royale. Nous avons vu que la juridiction spéciale et la sauvegarde royale placent les monnayeurs en dehors de toute juridiction autre que celle qui leur est propre, excepté dans les trois cas précités. Les juges ecclésiastiques tentent de s'opposer à ces exemptions au point de traduire les monnayeurs devant leur juridiction¹⁰. Il existait une opposition des monnayeurs royaux aux autorités seigneuriales qui n'hésitaient pas à engager des recours devant d'autres juridictions. Il s'agit bien d'un empiètement de la justice d'Eglise au préjudice des privilèges des monnayeurs.

Le roi tentait avec difficultés d'imposer la frappe de sa monnaie dans la Cité et sa détermination est alors très forte de faire cesser la frappe de la monnaie vicomtale. Dans une lettre du 18 mars 1339, il est reproché au duc de Bretagne de faire « fondre la monnoye du Roy » et frapper des doubles tournois trop semblables à ceux du roi dans son atelier de Limoges. Le billon destiné à la fonte et les coins furent saisis¹¹.

Nous avons vu que dans sa plainte l'évêque reprochait aux officiers du roi des tentatives plus anciennes d'installer un atelier dans la Cité. On peut penser qu'elles eurent lieu dès 1339 ou peu après mais qu'elles restèrent vaines, aucun document d'archive ne permettant d'affirmer que des monnaies royales y furent effectivement frappées dès cette date.

Quelques années plus tard la violence fait place à la bataille juridique comme le montre un autre document daté du 26 novembre 1352. Il s'agit d'une lettre de rémission donnée à l'évêque de Limoges par Arnoul d'Audrehem¹², maréchal de France. Dans cet acte, parmi les cinq griefs

⁶ Llobet, 1988, 307-318.

⁷ Romaneix, 2008.

⁸ Ordonnances confirmés par Philippe VI en 1337 puis ensuite à de nombreuses reprises.

⁹ Violence verbale ou physique, atteinte à leurs biens...

¹⁰ En 1361, à la suite d'une plainte des monnayeurs de la Monnaie de Paris et au nom de tous leurs compagnons du serment de France, le roi Jean le Bon décide que la justice ecclésiastique ne peut juger les monnayeurs que pour les cas réservés à l'église « la foy de crestienté et de mariage » et lui interdit de les juger en dehors de ces cas.

¹¹ Dhénin, 1997, 100.

¹² Parchemin, 65 x 57 cm, conservé aux archives départementales de la Haute-Vienne, I sem 59.

formulés par le procureur royal à l'encontre de Jean de Cros¹³ et ses prédécesseurs, le dernier concerne le même type de conflit évoqué dans la première lettre : celui de la monnaie.

Pour ce dernier fait, il est reproché aux gens de l'évêque d'avoir, à « guet appencé »¹⁴ aux portes de la Cité, assailli, battu, et blessé grièvement à « armes esmoulues »¹⁵ les monnayeurs et ouvriers du roi. Les portes de la Cité furent fermées afin d'empêcher les monnayeurs de fuir et de recevoir une aide provenant de l'extérieur. Les agresseurs se rendent ainsi fautifs d'avoir fait « union de genz et portée d'armes » à l'encontre des monnayeurs mais aussi d'avoir fait « chartre privée » que nous appelons de nos jours une séquestration. Plus grave encore, Pierre Moulin, le maître de la Monnaie, qui était intervenu pour aider et défendre ses ouvriers, ne trouva son salut qu'en se réfugiant dans l'église « Saint-Estienne »¹⁶ de Limoges. Ce lieu d'asile fut assiégé par les gens de l'évêque à « grant compaignie » et ledit Pierre Moulin ne put en sortir qu'après s'être engagé à payer une amende. A la suite de ces événements et pour plusieurs autres « inconvenances » faites et perpétrées « ausdiz ouvriers et monnoiers » la frappe de la monnaie royale cessa momentanément. S'il semble évident que les blessures plus ou moins graves infligées au personnel aient justifié l'arrêt de l'activité, nous ignorons si l'atelier et le matériel subirent des dégradations.

Les circonstances reprochées à Jean du Cros sont particulièrement graves et pour échapper à une condamnation certaine devant le parlement il avait fait appel à l'arbitrage d'Arnoul d'Audrehem. Le pouvoir royal, qui avait grand besoin de l'aide de l'évêque¹⁷ en raison du contexte de guerre contre les Anglais et pour asseoir son autorité auprès des seigneurs limousins, n'hésita pas à pardonner.

La date à laquelle se déroulèrent ces événements n'est pas mentionnée. Les archives monétaires ne mentionnant aucune activité en 1352, on peut les situer à la fin de 1351 ou au début de 1352. Il apparaît qu'à ce moment l'atelier est bien implanté et fonctionnel, comme en témoignent l'intervention du maître dont le nom est connu et la présence de nombreux « ouvriers et monnoiers ».

La responsabilité de l'évêque n'est pas clairement avérée, il dit douter de la réalité des faits et, selon lui il n'est point tenu de « respondre de tielz faiz » si ces gens les « avoient fait ».

Le mode opératoire de l'agression montre qu'une grande partie du personnel doit demeurer en dehors de la Cité, dans les faubourgs, mais surtout dans le Château où il y avait une tradition monétaire très ancienne¹⁸. La violence des habitants de la Cité envers les monnayeurs peut ainsi s'expliquer par la rivalité qui opposait les deux villes. A plusieurs reprises, ces féroces et fréquentes querelles s'étaient transformées en guerres amenant d'importantes destructions dans les deux villes. Nous avons vu que les monnayeurs échappaient à l'autorité judiciaire, fiscale et militaire, ce qui pouvait être une source de conflits avec les autres justiciables.

L'atelier frappa concurremment avec celui installé dans le Château malgré les défenses faites aux vicomtes par le pouvoir royal. Après 1361 et le traité de Brétigny les émissions royales cessèrent. Charles de Blois, alors vicomte de Limoges, continua jusqu'en 1364 de faire frapper ses

¹³ Nommé évêque de Limoges en 1348 par le pape Clément VI. En 1371, Grégoire XI le fera cardinal.

¹⁴ Embuche méditée, de nos jours guet-apens.

¹⁵ Armes offensives avec lesquelles on donne la mort.

¹⁶ Cathédrale actuelle.

¹⁷ Jean de Cros est un seigneur limousin important qui avait sous son autorité de nombreuses forteresses stratégiques dans la lutte du roi de France contre l'Angleterre.

¹⁸ Il n'est pas exclu d'y trouver quelques monnayeurs venus de la Monnaie de Figeac. Nous savons qu'à deux reprises, en 1347, le 16 janvier puis avant pâques, les gardes de la Monnaie de Figeac avaient reçu l'ordre de clore la Monnaie et d'envoyer les ouvriers et monnoyers à celle de Limoges. Il semble que l'activité ne cessa que peu de temps, l'envoi des mandements reprenant dès la fin 1348.

monnaies dans le Château, avant que le Prince noir n'installe à son tour un atelier dans le Château. A partir de 1373, la frappe des espèces royales reprit dans la Cité ; plus tard l'atelier sera installé dans le Château.

Le nom de quelques personnes ayant exercé au cours de cette période est parvenu jusqu'à nous :

- pour le roi :

Maîtres : Pierre Moulin (1352) ; Imbert Chief-de-Roi (1356) ; Pierre Bonenfant (1373).

Monnayeurs : Bernard Balharget, Philippe d'Espaignhe (1352) ; Guillaume fille de feu Léonard Pinheta (1352-1358) ; P. Jouffre, Martial Audoy (1353) ; Bernard de Cardalhac, Jean de Rivo de l'Albenca (1357).

- pour le vicomte :

Guy Piguete (ou Pignece) nommé maître en 1340.

- pour le Prince Noir : 1365-1366.

Martial Bize, maître ; Pierre Oudoyn, prévôt des monnayeurs.



Archives départementales de la Haute-Vienne (1999), *Le Limousin entre France et Angleterre XII^e-XV^e siècles*, Limoges.

Dhénin M. (1977), « Les monnaies des vicomtes de Limoges (XIII^e-XIV^e siècles) », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome CIV, 91-104.

Grenier P.-L. (1907), "La Cité de Limoges, son évêque, son chapitre, son consulat", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. LVII.

Guibert L. (1893), *La monnaie de Limoges*, Limoges.

Llobet G de. (1988), « Rémission pour deux évêques de Limoges au milieu du XIV^{ème} siècle », *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, Dijon.

Molinier E. (1883), *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, 1302-1370*, Paris, 34-36 et 207-211.

Romaneix G. (2008), « Les privilèges des monnayeurs du Serment de France aux XIII^e et XIV^e siècles », *Le travail au Moyen-âge*, Paris, 88-98.

Saulcy (de) F. (1879), *Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, tome I, Paris.

Saulcy (de) F. (1877), *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France* (Paris).

Sites Internet :

www.ordonnances.org le site des ordonnances monétaires Françaises.

<http://www.locutio.net/forums> (un grand merci à « Fernand » pour la traduction de la lettre de 1342).

L'ÉCU D'OR A LA COURONNE DE LOUIS XI FRAPPE A LIMOGES

Claude FRUGIER

Jusqu'ici nous n'avions connaissance que d'un seul exemplaire frappé à Limoges de l'écu d'or de Louis XI, qui se décrit comme suit (**Fig.1**) :

D  **IVDOVICVS DEI GRATIA FRANCORVM REX**  • 10^e

Ecu de France couronné, accosté de deux fleurs de lis couronnées.

R  **XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT**  • 10^e

Croix fleuronée, cantonnée de quatre couronnelles, dans une rosace quadrilobée. Le fleuron à 3 pampes¹ est la marque attribuée au maître Jehan du Peyrat. Au droit **FRANCORVM** se particularise avec un signe abrégiateur² attaché au R².

Deux émissions de l'écu à la couronne furent frappées : la première à partir du 31 décembre 1461 (D 539)³ suivie le 4 janvier 1474 de la deuxième (D 539a) marquée par un léger affaiblissement du poids. Ce seul critère pondéral ne permet pas de classer avec certitude à l'une des deux émissions les exemplaires retrouvés.



Figure 1

Hess-Divo AG, auction 315-362



Figure 2

Grün, auction 60-469

Au cours de l'année 2012, parmi les monnaies proposées à la vente, nous avons remarqué⁴ quatre autres écus d'or à la couronne (**Fig.2**). Ces exemplaires se caractérisent à l'avant par deux points accostant le lis central de la couronne (**Fig.3**). Au moins deux d'entre eux⁵ ont un losange inscrit dans les couronnelles initiales (**Fig.4**). Ce losange qui se rencontre parfois sur la production d'autres ateliers, n'est, selon nous, que le maintien du différent d'émission des 6^e (D 511e) et 7^e (D 511f) émissions de Charles VII. Au début du règne de Louis XI, le mandement envoyé aux généraux des monnaies leur demandait de faire "changer ès coings le nom de Karolus et y faictes mectre Ludovicus, sans autre changement"⁶. Il apparaît que tous les ateliers n'eurent pas la même interprétation de la mention «sans autre changement».



Figure 3 : détail des 2 points



Figure 4 : losange

¹ Ou trèfle à foliole appointé. Différent présent sur les monnaies émises depuis 1456

² Ce signe abrégiateur, qui se rencontre aussi sur le gros de roi et le blanc à la couronne de la 1^{ère} émission, n'est pas propre à cet atelier. Lire à ce sujet Belaubre J. (1982), « Le trésor d'Uzès », *RN*, Volume 6, n°4, 92-154.

³ Duplessy 1999.

⁴ iNumis, vente 05/2012, lot 167 ; iNumis, VSO 17-352 ; Grün, auction 60-469 ; www.numismeo.fr

⁵ Comme souvent, les couronnelles sont mal venues et il est difficile d'affirmer que toutes portent ce losange.

⁶ Saulcy 1888, 242

Les deux points accostant le lis central trouvent aussi leur origine au règne précédent. Nous en avons connaissance par une décision du 13 février 1458⁷ qui imposait au maître de la monnaie de Limoges de mettre "deux petiz poins placés l'un à destre et l'autre à senestre du grand fleuron de la couronne qui est sur l'escu desd. deniers"⁸. Elle concernait les écus de la 7^e émission ordonnée le 16 juin 1455, exécutoire du 26 juin 1456 (D 511f) (**Fig.5**). Au changement de la titulature royale, cette distinction, pourtant devenue inutile, fut conservée. A notre connaissance, la documentation ne permet pas d'avancer une autre hypothèse et notamment celle d'une nouvelle prescription sous Louis XI.



Figure 5 : coll. J. Texier

Les archives ne mentionnent pas les raisons⁹ de cette décision ni si le ou les coupables furent sanctionnés d'une amende. En tout cas, cela ne les empêcha pas de récidiver, le 19 septembre 1459 une boîte de 54 écus¹⁰ d'or fut trouvée « escharce d'un demi-carat hors du remède ». Les gardes Bartholomé Audier et Jehan de Sandelles furent condamnés à une amende de 10 l. t. chacun, Mathieu du Peyrat tenant le compte et Jehan du Peyrat maître particulier à 100 l. t.¹¹.

A nouveau, sous Louis XI, le 29 juillet 1468 comparaissent les mêmes gardes que précédemment, en compagnie de Mathieu du Peyrat, pour des fautes commises pour l'ouvrage d'écus d'or frappés depuis le 10 octobre 1460 jusqu'au 9 juillet 1467. Les faits reprochés concernaient plus particulièrement une boîte de 44 écus¹² faite du 24 décembre 1462 au 30 avril 1463, et une autre faite du 25 octobre 1466 au 9 juillet 1467 où il y avait 33 écus¹³. Le lendemain la sentence est prononcée, Bartholomé Audier est condamné à 20 l. t. et aux frais¹⁴.

Selon toute vraisemblance, les deux points accostant le lis de la couronne figuraient parmi les fautes reprochées, amenant le graveur à les supprimer. Nous placerons donc la frappe de l'exemplaire décrit à la figure 1 durant la période comprise entre l'énoncé des sanctions de juillet 1468 et décembre 1470. C'est à cette date que Jehan du Peyrat est remplacé à la maîtrise par François Audier qui prend pour différent une rose. A ce jour, nous n'avons rencontré aucun écu à la couronne avec ce différent. On peut donc penser qu'il n'y a pas eu de monnayage d'écus d'or après décembre 1470 et que la 2^e émission du 4 janvier 1474 ne fut pas frappée¹⁵.



Duplessy J. (1999), *Les monnaies françaises royales, tome I*, 2^e édition, Paris.

Lafaurie J. (1951), *Les monnaies des Rois de France, tome I, Hugues Capet à Louis XII*, Paris-Bâle.

Saulcy, F. de. (1887) *Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, tome III (Macon).

⁷ La même avait été ordonnée à Tours le 29 octobre 1457, pour des écus de mauvais aloi.

⁸ Saulcy 1887, 218.

⁹ Comme pour Tours, il s'agissait certainement d'une boîte d'écus trouvée « escharce » lors du contrôle.

¹⁰ 10800 pièces frappées.

¹¹ Saulcy 1887, 230.

¹² 8800 écus frappés.

¹³ 6600 écus frappés.

¹⁴ Saulcy 1887, 264.

¹⁵ L'écu de la 2^e émission fut rapidement remplacé par celui au soleil (2 novembre 1475) où la rose est présente.

ANTOINE DE LOMÉNIE – MÉDAILLES ET JETONS D'UN LIMOUSIN, GRAND SERVITEUR DE DEUX ROIS.

François LHERMITE

Les de Loménie tirent leur nom de « la terra de Lolmeno », c'est-à-dire la terre près de l'orme (ad ulmum, en latin), terre qui est attestée dès 1254 et se trouvait dans la paroisse de Flavignac. C'est très certainement pour cette raison qu'un arbre figure sur les armes des de Loménie (**Fig.1**). Au XV^e siècle, depuis plusieurs générations, les de Loménie étaient tenanciers de cette terre qui dépendait de l'abbaye de Solignac par l'intermédiaire du prieuré Saint-André de Faye. Ils achetèrent des terres et acquirent petit à petit un vaste domaine autour de ce prieuré, tout en étant tenanciers des terres du prieuré, si bien que les prévôts de ce prieuré furent choisis parmi les membres de la famille de Loménie, et qu'à la Révolution cet établissement religieux fut même appelé « prieuré de Loménie ».

En 1470, Françoise de Blois, vicomtesse de Limoges épousa Alain d'Albret. La famille d'Albret hérita donc de la vicomté de Limoges. Leur arrière-petite-fille, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et son mari, Antoine de Bourbon, parents du futur roi Henri IV, ont fait des séjours à Limoges et au château d'Aixe, où ils ont fait connaissance des « de Loménie », qui s'étaient convertis à la religion réformée comme Jeanne d'Albret. En particulier, Antoine de Bourbon devint l'ami de Martial de Loménie qu'il emmena avec lui à Paris. Par provisions (c'est-à-dire : décisions provisoires) du 26 août 1552, sous le règne d'Henri II, Martial de Loménie fut nommé Secrétaire du roi en la Grande Chancellerie et Greffier du Conseil du roi, charges très lucratives.



Figure 2 : estampe de Balthazar Moncornet. Musée de Vendôme.



Figure 1 : blason des de Loménie.

D'or à un arbre de sinople posé sur un tourteau de sable, au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent.

En 1561, étant devenu riche, Martial de Loménie acheta la terre et le château de Versailles. Mais du fait qu'il était protestant, un arrêt du 6 avril 1571 lui retira sa charge et il fut emprisonné. En fait, c'est son attachement à la famille d'Albret et au jeune Henri de Navarre, mais aussi le fait que le maréchal de Retz convoitait la terre de Versailles, qui lui valurent cet emprisonnement. Sous la menace il fut obligé de signer la vente de Versailles au maréchal de Retz pour un prix dérisoire, et le jour de la Saint-Barthélémy, 24 août 1572, il fut égorgé dans sa prison.

Martial de Loménie avait un fils, Antoine (**Fig.2**), qui, né en 1560, avait donc 12 ans à la mort de son père. C'était un enfant doué. Henri de Navarre le prit sous sa protection, et en fit son secrétaire ordinaire en 1584. On sait comment Henri de Navarre se convertit au catholicisme et devint roi de France sous le nom d'Henri IV, le 2 août 1589. Antoine de

Loménie, restant l'ami fidèle, se convertit en même temps que son roi. Il fut nommé premier commis du secrétaire d'Etat à la Maison du roi et secrétaire des

finances en 1590. En 1598, il fut nommé secrétaire d'Etat de Navarre. Ensuite il obtint, en 1606, la survivance du secrétariat d'Etat à la Maison du roi, et exerça pleinement cette charge à partir de 1613. Louis XIII le nomma secrétaire d'Etat à la Marine le 7 novembre 1613, charge qu'il abandonna le 10 août 1615 ; mais il resta officiellement secrétaire d'Etat à la Maison du roi jusqu'à sa mort en 1638, bien que ce soit son fils Henri-Auguste qui, ayant obtenu la survivance de la charge de son père, dirigeait les affaires depuis assez longtemps..

Ce fils, Henri-Auguste de Loménie, né en 1595, épousa en 1623 Louise de Béon, comtesse héritière de Brienne. Par ce mariage il devint donc comte de Brienne, et porta alors le nom de « de Loménie de Brienne ». Son père l'avait formé dès son enfance à la politique, et il servit fidèlement Louis XIII et Louis XIV, malgré une opposition à Richelieu et à Mazarin. Il fut relevé de sa charge, peu de temps avant la mort de Richelieu, mais Anne d'Autriche, régente, la lui rendit en 1643. Il vendit sa charge en 1663 à Hugues de Lionne, du fait que son fils, Louis-Henri, qui en avait obtenu la survivance, était tombé en disgrâce. A sa mort, en 1666, Louis XIV aurait dit : « Je perds aujourd'hui le plus ancien, le plus fidèle et le plus informé de mes ministres ».

Henri Hugon, dans sa communication à la Société Archéologique et Historique du Limousin, intitulée *Médailles et jetons de la Haute-Vienne*, décrit 5 médailles concernant Antoine de Loménie dans le chapitre B (médailles concernant des personnages) et un jeton dans le chapitre E (Jetons de familles).

Chapitre B :

« 5. A. de Loménie, argent et bronze 53 m/m. – Buste à droite, légende comme au n° suivant, « 1616. – R/ *Restaurata fides*, Renommée. (variante sans date. Ibid. n° 872.)

(*Ibid. se rapporte à l'ouvrage : M.F. Mazerolle – Médailleurs français, du XV^e siècle au milieu du XVII^e siècle*).

« 6. A. de Loménie ; bronze 45 m/m., fonte défectueuse. – Buste à droite. *Ant. de Loménie, conseiller et secrétaire d'etat.* – R/ Dans un cercle excentré vers le haut, personnage levant « les mains vers le char du soleil. *Sic te, rex magne, sequebar.* (Musée A. D. – Cf. F. « Mazerolle, *Médailleurs...* n° 874.

« 7. Le même. – R/ Henri IV et la Fidélité. 1610. (Cité par A. Blanchet, Manuel, t.III, p. 168.)

« 8. Le même. – R/ type de Mercure, 1630. (Trésor de Numismatique I, p. 51, pl. LXI.)

« 9. Le même. – R/ Ange apportant une couronne à un martyr. (Trésor de Num., II, p.13, pl. « XVII.) »

Nous avons recherché ces médailles, et nous n'en avons trouvé que deux. Ces deux médailles sont répertoriées dans le site d'un marchand britannique : « Baldwin's Auctions Ltd. ».

La première (**Fig.3**), datée de 1616, a été vendue en mai 2009. On trouve aussi une médaille semblable sur le site d'un collectionneur américain : « Historical and commemorative medals – collection of Benjamin Weiss. »

Cette médaille de bronze de 52 mm de diamètre présente à l'avert un buste d'homme à droite et la légende : AN.DELOMENIE.C.CON.ET.SECR.DESTAT. – Ce que l'on peut traduire par : Antoine Deloménie Chevalier Conseiller et Secrétaire d'Etat. La date 1616 se trouve en bas à gauche, entre la troncature du buste et le grènetis périphérique.

Au revers : un personnage appuyé contre un poteau, la tête soutenue par un bâton fourchu, et couronné par la Renommée, au loin, une ville. Légende : INTEMERATA FIDES, c'est-à-dire : Fidélité sans tache, ou pure fidélité.

Cette médaille est probablement la médaille numérotée 9 de Hugon (*ange apportant une couronne à un martyr*), mais on peut se demander si ce n'est pas aussi celle qui est numérotée 5 (*1616 – Renommée*). Hugon a répertorié des médailles relevées dans différents ouvrages ayant des descriptions succinctes, et il a pu ne pas s'apercevoir qu'il s'agissait de la même médaille.



Figure 3 : médaille de 1616 – Baldwin's Auctions Ltd.
Ech. 1,5:1.

Que représente le revers de cette médaille ? On trouve dans les descriptions faites : « un ange » ou « la Renommée » couronnant un saint, ou bien saint Antoine, ou bien un martyr, au loin une ville... Ce n'est certainement pas un ange représenté par une femme nue ailée ; mais il s'agit sûrement de la Renommée : elle tient une couronne de laurier au-dessus du personnage avec sa main gauche, mais de sa main droite elle tient une trompe dans laquelle elle souffle. Le personnage n'évoque pas un saint, et ne possède aucun attribut pouvant le faire identifier à saint Antoine. Il est appuyé contre un poteau auquel il n'est pas attaché, son bras gauche est écarté du corps et un bâton terminé par une fourche sous le menton semble lui soutenir la tête. Je pense qu'il s'agit là d'Antoine de Bourbon qui est à l'origine de la fortune des de Loménie et qui fut probablement le parrain d'Antoine de Loménie. Le 16 octobre 1562, Antoine de Bourbon assiégeait la ville de Rouen lorsqu'il a reçu une balle de mousquet dans l'épaule gauche, la balle s'est logée dans la tête de l'humérus et n'a pu être extraite. Une infection s'est déclarée et Antoine de Bourbon est mort de gangrène un mois après. Mais il est raconté que lorsque la ville fut conquise, il demanda, bien qu'il fut déjà très affaibli, à être sorti de son lit pour contempler sa victoire. Je pense donc que c'est cet épisode qui est représenté et que la ville au loin est donc Rouen.

La seconde médaille (**Fig.4**) a été vendue par Baldwin en septembre 2010. On retrouve une médaille semblable (mais présentant un trou pour suspension), actuellement en vente sur le site de iNumis.

Médaille de bronze de 47,5 mm de diamètre, elle présente à l'avant un buste à droite avec la légende : ANT.DE. LOMENIE.CONSELLIER.ET.SECRETAIRE.DESTAT – Sous le buste, la date : MDCXXX, soit 1630 – Au revers, le Soleil sur son char, traversant le ciel sur le zodiaque, Mercure (que l'on reconnaît au caducée qu'il tient dans sa main) sur un cercle gravitant autour. En bas, un paysage. Légende : SIC.TE.REX. MAGNE.SEQUEBAR, que l'on peut traduire par « Ainsi je t'accompagnerai (ou je te suivrai) grand roi ». Le soleil sur son char représente le roi Louis XIII, et Mercure gravitant autour, avec son caducée à la main, symbolise Antoine de Loménie qui l'accompagne.

Là encore, cette médaille correspond à la n° 6 de Hugon (*dans un cercle excentré vers le haut personnage levant les mains vers le char du soleil – Sic te, rex magne, sequebar*), mais la n° 8 mentionnant simplement « Type de Mercure, 1630 » fait penser qu'il peut s'agir de la même médaille que Henri Hugon cite deux fois.



Figure 4 : médaille de 1630 – Baldwin's Auctions Ltd.
Ech. 1,5:1.

En ce qui concerne les jetons, Hugon n'en cite qu'un au chapitre E ; Jetons de familles.
« 16. A. de Lomménie, conseiller et secrétaire d'Etat. Nom et armes. – R/ *Miratur natura* « *divos* 1607. Aigle éployé à gauche, près de lui un aiglon. Cuivre. (Feuardent n° 5584.) »

F. Feuardent, dans son ouvrage *Jetons et méreaux, depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte*, décrit 4 jetons qu'il attribue à Antoine pour les 2 premiers (n° 5584 et 5585) et à son fils Henri-Auguste pour les deux autres (n° 5595 et 5595a).

« **5584** – A.DE.LOMENIE.C.ET.SECRET.DESTAT – Armes de Loménie de Brienne.
« R/ MIRATVR.NATVRA.DVOS.1607 – Aigle éployé à gauche. Près de lui, un
« aiglon également éployé.
« **5585** – A.DE.LOMENIE.C.D.ROY.EN.S.C.DESTAT.SECRET.D.S.COMM^T – Mêmes
« armes un globe sous l'arbre.
« R/ POST.FATA.SVPERSTES. 1609 – Laurier planté sur un tombeau. »

.....
« **5595** – A.DE.LOMENIE.C.ET.SECRET.DESTAT – Ses armes.
« R/ SIC.TE.REX.MAGNE.SEQUEBAR. 1623. Une étoile sur son orbite et le soleil
« sur le zodiaque ; au bas, une ville.
« **5595a** – variété. A.DE.LOMENIE.C.D.ROY.EN.S.C.DESTAT.SECRET.D.S.COMM^T –
« Mêmes armes - R/ même revers et date. »



Figure 5 : jeton de cuivre
jaune ou laiton, diamètre
27 mm.
Ech. 2:1.

Je possède le jeton décrit par Feuardent au n° 5585, la description est exactement celle de mon jeton. (On notera cependant

que Feuardent écrit : « Armes de Loménie de Brienne », ce qui est une erreur. Antoine de Loménie n'était pas « de Brienne », c'est seulement son fils qui l'est devenu par son mariage ; et les armes des de Loménie de Brienne sont les armes des de Brienne sur lesquelles se superposent en cœur les armes des de Loménie.)

A l'avvers : armes des de Loménie, et légende :

.A.DELOMENIE.C.D.ROY.EN.S.C.DESTAT.SECRET.D.S.COMM^T – On peut traduire facilement cette légende en la comparant à la légende de l'estampe reproduite plus haut : Antoine .DELOMENIE.Conseiller.Du.ROY.EN.Ses.Conseils.D'ESTAT. SECRETAire.De.Ses.COMMandements.

Au revers : un arbre sortant d'un tombeau. – POST.FATA.SVPERSTES – 1609.

Fata évoque les Parques, le fatum, la mort. Superstes signifie : ce qui reste. Donc, on peut traduire ces trois mots par : « ce qui reste après la mort ». C'est l'arbre, l'arbre généalogique qui sort du tombeau, la descendance.

Deux autres jetons ont été retrouvés, dans le catalogue de la C.G.B. « France VIII », dans « Ile de France – Ville et Noblesse ». Ils répondent exactement aux descriptions faites par Feuardent n° 5595 et 5595a, et sont attribués à Henri-Auguste de Loménie. Ces deux jetons sont semblables si ce n'est pour la titulature du droit : A.DELOMENIE.C.ET.SECRET.DESTAT, pour le premier, et A.DELOMENIE.C.D.ROY.E N.S.C.DESTAT.SECRET.D.S.COMM^T, pour le second. Au droit de

ce second jeton, le dessin et la légende sont exactement semblables à ceux du jeton de 1609.

Le revers des deux montre le soleil se déplaçant sur le zodiaque et une étoile gravitant autour. Légende : SIC TE REX MAGNE SEQVEBAR – 1623.

La C.G.B suit en l'occurrence l'attribution faite par Feuardent, mais il est probable qu'il s'agit là d'une erreur causée par la date, et je pense qu'il est pratiquement certain que les quatre jetons décrits par Feuardent sont tous les quatre attribuables à Antoine. En effet il est bien écrit A.DELOMENIE sur les quatre, et les jetons de 1623 sont très comparables dans leur esprit à la médaille de 1630, avec la même légende du revers, sur laquelle la titulature est à ANT.DELOMENIE. Et si Henri-Auguste avait obtenu en 1615 la survivance de la charge de son père, celui-ci resta le



Figure 6 : jeton Feuardent 5595. Diamètre 28 mm.
Ech. 2:1.



Figure 7 : jeton Feuardent 5595a. Diamètre 28 mm.
Ech. 2:1.

titulaire de cette charge jusqu'à sa mort en 1638. Je pense donc que les quatre jetons décrits par Feuardent sont tous les quatre attribuables à Antoine de Loménie.

Par contre, je n'ai trouvé aucune médaille ni jeton attribuable à Henri-Auguste de Loménie de Brienne.

Je pense qu'il était bon de rappeler l'existence d'Antoine de Loménie et de son fils Henri-Auguste, qui étaient d'origine limousine et qui furent les amis et les serviteurs dévoués d'Henri IV, Louis XIII et de Louis XIV au début de son règne. Ce furent des personnages dont l'importance historique fut certainement plus grande qu'il n'y paraît au premier abord. Amis et conseillers de leur roi, leur rôle officiel en tant que « Secrétaire d'état à la Maison du roi » était d'organiser et gérer les services domestiques du roi et de sa famille, et par extension de la Cour. Cela comprenait des services distincts, les plus importants étant la Chambre, la Bouche, l'Ecurie, la Chapelle. Ces services étaient divisés eux-mêmes en de nombreux services, créant un ensemble ramifié et hiérarchisé, le secrétaire d'Etat à la Maison du roi ayant finalement plusieurs centaines de personnes sous ses ordres. Leur dévouement au roi et la confiance qui leur fut portée étaient grands. Il faut rappeler qu'Antoine fut ambassadeur extraordinaire auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre en 1595, et qu'Henri-Auguste, que son père avait poussé à voyager en Europe dans sa jeunesse, a eu une influence certaine dans la politique étrangère du royaume, malgré son opposition à Richelieu, puis à Mazarin, opposition qui découlait de sa fidélité absolue au roi et à la famille royale.

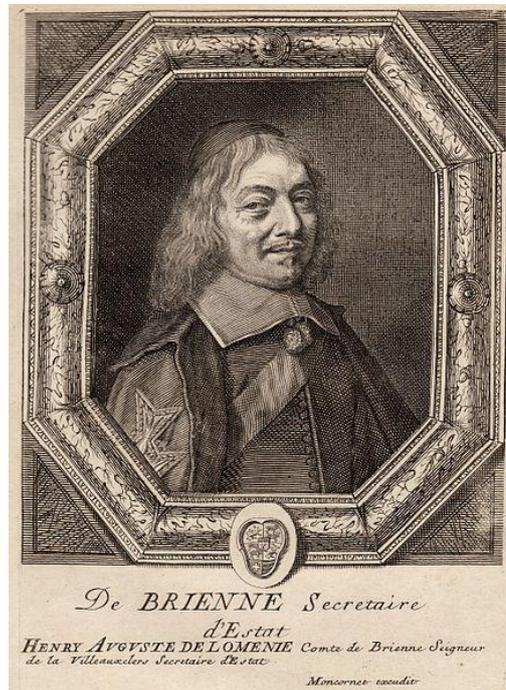


Figure 8 : portrait d'Henri-Auguste de Loménie de Brienne.



Feuardent F. (1904), *Jetons et Méreaux, depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte. Tome premier : Noblesse et villes d'Ile de France*, 445 et 446.

Figliuzzi C. (2012), *Antoine et Henri-Auguste de Loménie, secrétaires d'Etat de la Maison du roi sous Henri IV et Louis XIII*, thèse, Ecole des Chartres.

Hugon H. (1934), « Médailles et jetons de la Haute-Vienne », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome LXXV, 18 et 45.

Nombreux articles de Wikipédia, en particulier sur : de Loménie, Antoine de Loménie, Henri-Auguste de Loménie, Antoine de Bourbon....

Sites : www.baldwin.co.uk/auction-catalogue-archive :

vente n° 60 du 5-6 mai 2009 n° 1110.

vente n° 67 du 28 septembre 2010 n° 2018.

www.historicalartmedals.com (collection de Benjamin Weiss)

LE POINT SUR LES MONNAIES A LA LEGENDE FAUTIVE F. FR. FRAPPEES A LIMOGES DE 1650 A 1655

Jacques VIGOUROUX

Dans le bulletin n° VIII de 2003, nous avons fait une communication sur les monnaies au type à la mèche longue de Louis XIV portant la légende fautive **F. FR.** Nous pensons qu'il n'est pas inutile de refaire le point. Nous ne vous donnerons pas la raison de la présence de ce F supplémentaire car elle est toujours énigmatique.

Voici le tableau que nous faisons en conclusion de notre communication. Les millésimes retrouvés sont en gras.

<u>MONNAIES</u>	<u>MILLESIMES</u>
Louis	1650- 1651-1652-1653 -1654-1655
Demi-louis	1652-1653-1655
Demi-écu	1650-1651-1652 -1653- 1654-1655
Quart écu	1650- 1651-1652-1653-1654 -1655
Douzième d'écu	1650-1651-1652-1653-1654-1655

Depuis, plusieurs monnaies sont venues grossir le nombre des millésimes retrouvés. Pour les années 1650 et 1651, nous n'avons rien de nouveau.

Pour 1652, nous avons eu le plaisir d'acquérir un douzième d'écu à la mèche longue¹.

Ouverte le 26 juin 1653, la boîte du monnayage de l'année 1652 contenait :

- 12 doubles louis de 10 livres, 4 louis de 5 livres, 12 écus de 60 sols, 24 demi-écus de 30 sols, 11 quarts d'écu de 15 sols et 8 douzièmes d'écu de 5 sols.

La description du douzième d'écu (**Fig.1**) est la suivante :

A l'avers :

LVD . XIII . D . G . (larme) F. FR . ET . NAV . REX

Buste enfantin du roi à droite, lauré, drapé et cuirassé à l'antique, avec une mèche longue.

Au revers :

. SIT . NOMEN . DOMINI . I . BENEDICTVM . 1652

Ecu de France couronné.

La larme est le différent de Pierre Paignon² qui est maître de la Monnaie de 1652 à 1654³.

Pour 1653, deux monnaies ont fait leur apparition. Il s'agit des demi⁴ et douzième d'écu⁵.

La boîte du monnayage fait au cours de cette année est ouverte le 14 avril 1654⁶. On y trouve à l'intérieur :

¹ Duplessy J. (1999), *Les monnaies royales françaises, tome II*, n° 1472A ; Droulers 2012, N° 644 ; Gadoury 2012, N° 112.

² Pour plus d'informations sur les différents des maîtres et graveurs de la Monnaie de Limoges, voir Arbez F. & Vigouroux J. (2010), « Les différents à la Monnaie de Limoges de 1610 à 1715 », *Cahiers Numismatiques*, n° 184.

³ Archives nationales, Z1b 320.

⁴ Duplessy 1999, n° 1470A ; Droulers 2012, N° 475 ; Gadoury 2012, N° 169.

⁵ Duplessy 1999, n° 1472A ; Droulers 2012, N° 644 ; Gadoury 2012, N° 112.

⁶ Archives nationales, Z1b 297.

- 8 doubles louis de 10 livres⁷, 4 louis de 5 livres, 16 écus de 60 sols, 7 demi-écus de 30 sols, 9 quarts d'écu de 15 sols et 6 douzièmes d'écu de 5 sols

La description du demi-écu (**Fig. 2**) et du douzième d'écu (**Fig. 3**) est identique. Le poids et le diamètre sont les seuls variables : le demi-écu 32mm et 13,725 g, le douzième 19 à 20 mm et 2,261 g.

A l'avant :

LVD . XIII . D . G . (larme) F . FR . ET . NAV . REX

Buste enfantin du roi à droite, lauré, drapé et cuirassé à l'antique, avec une mèche longue.

Au revers :

. SIT . NOMEN . DOMINI . I . BENEDICTVM . 1653

Ecu de France couronné.

Nous retrouvons la larme de Pierre Paignon⁸, maître de la Monnaie de 1652 à 1654⁹.

Nous ne connaissons que quatre demi-écus à ce millésime et un seul douzième d'écu.

Pour l'année 1655, deux monnaies ont également été retrouvées, un louis d'or et un quart d'écu.

La Maison Sincona a mis dans sa vente aux enchères du 24 octobre 2011, lot 4739¹⁰, un louis à la mèche longue¹¹ (**Fig.4**).

La boîte de deniers emboîtés apportée à la Cour des monnaies est ouverte le 12 mai 1656. Elle contient :

- 5 doubles louis de 10 livres, 1 louis de 5 livres, 21 demi-écus de 30 sols, 6 quarts d'écu de 15 sols et 4 douzièmes d'écu de 5 sols.

En voici la description :

A l'avant :

. LVD . XIII . D . G . (croix de Malte) F . FR . ET . NAV . REX . et sous le buste .1655 .

Tête enfantin du roi à droite, lauré, avec une mèche descendant sur le cou.

Au revers :

. CHRIS . REGN . VINC . IMP .

Croix formée de huit L adossées, chaque bras étant couronné, avec I dans un cercle en cœur, cantonnée de quatre lis divergeant du centre.

Un seul différent est présent, celui de Nicolas Ribière qui est maître en 1654 et 1655¹². Il s'agit d'une croix de Malte placée au-dessus de l'effigie. Nous ne connaissons pas d'autre exemplaire de cette monnaie.

Maintenant, passons au quart d'écu¹³ dont la description est la suivante (**Fig.5**) :

A l'avant :

LVD . XIII . D . G (croix de Malte) F . FR . ET . NAV . REX

Buste enfantin du roi à droite, lauré, drapé et cuirassé à l'antique, avec une mèche longue.

⁷ Les monnaies n'ont plus l'appellation qu'elles avaient à l'époque de leur frappe. Le quadruple louis correspond maintenant au double louis, le double louis au louis et le louis au demi-louis. Pour le contenu des boîtes, nous conserverons l'ancienne appellation.

⁸ Pour plus d'informations sur les différents des maîtres et graveurs de la Monnaie de Limoges, voir Arbez & Vigouroux 2010.

⁹ Archives nationales, Z1b 320.

¹⁰ Vente Sincona AG, vente 4 du 24.10.2011, lot 4739.

¹¹ Duplessy 1999, n° 1422A ; Droulers 2012, N° 302 ; Gadoury 2012, N° 245.

¹² Archives nationales, Z1b 320.

¹³ Duplessy 1999, n° 1471A ; Droulers 2012, N° 595 ; Gadoury 20, N° 140.

Au revers :

(croix de Malte) SIT . NOMEN . DOMINI . I . BENEDICTVM . 1655

Ecu de France couronné.

Contrairement au monnayage d'or, ici nous trouvons deux différents et qui plus est identiques : une croix de Malte. Le maître, comme dit précédemment, est Nicolas Ribière, et le graveur Jean Tillet qui exerce en 1654 et 1655¹⁴. Seulement deux exemplaires de cette monnaie sont connus de nous.

Malgré toute l'attention que nous avons portée à notre recherche, une monnaie, et il y en a certainement d'autres, est passée en vente sans que nous nous en apercevions. Ne recevant pas tous les catalogues de ventes, cela devait arriver. En janvier 2003, la société UBS organisait sa vente N° 56 dans laquelle se trouvait, sous le numéro 2097, un demi-louis d'or à la mèche longue millésimé 1652¹⁵. C'est actuellement le seul demi-louis que nous connaissons (**Fig.6**).

En voici la description :

A l'avant :

. LVD . XIII . D . G . (larme) F . FR . ET . NAV . REX . et sous le buste .1652 .

Tête enfantin du roi à droite, lauré, avec une mèche descendant sur le cou.

Au revers :

. CHRS . REGN . VINC . IMP .

Croix formée de huit L adossées, chaque bras étant couronné, avec I dans un cercle en cœur, cantonnée de quatre lis divergeant du centre.

Comme pour le douzième d'écu de 1652, nous trouvons la larme de Pierre Paignon, maître de la Monnaie de 1652 à 1654.

Voici un tableau récapitulant les monnaies et millésimes retrouvés à ce jour :

<u>MONNAIES</u>	<u>MILLESIMES</u>
Louis	1650- 1651-1652-1653 -1654- 1655
Demi-louis	1652 -1653-1655
Demi-écu	1650-1651-1652-1653-1654-1655
Quart écu	1650- 1651-1652-1653-1654-1655
Douzième d'écu	1650-1651- 1652-1653 -1654-1655

Maintenant, toutes les valeurs au type à la mèche longue frappées en la Monnaie de Limoges ont été retrouvées. La plus rare de ces valeurs est le demi-louis. Les chiffres des deniers emboîtés montrent que la production de cette monnaie a été très faible, ceci expliquant peut-être cela.

¹⁴ Archives nationales, Z1b 412.

¹⁵ Duplessy 1999, n° 1423A ; Droulers 2012, N° 356 ; Gadoury 2012, N° 235.

LES VALEURS RÉGIONALES

René CHATRIAS

«Une médaille est un objet métallique généralement circulaire, fait en métal précieux, or, argent, bronze ou cuivre, éventuellement en émail. Dite pendante lorsqu'elle est suspendue à un ruban, elle peut être portée en bandoulière, en sautoir ou en écharpe. A son origine, elle désignait de la menue monnaie, venant du latin médailla et représentait pécuniairement un demi-denier, ce qui correspondait à la France du Moyen âge à la maille ou obole¹.

Le jeton, fort prisé à l'Antiquité, était utilisé d'abord comme monnaie de compte. Il vit ses utilisations se diversifier au fil du temps. Proche du méreau, apparenté ce jour à la monnaie de nécessité, il fut signe de reconnaissance ou plus encore de laissez-passer, et apparaît au Moyen-âge comme monnaie divisionnaire au sein du domaine ecclésiastique, puis comme preuve de présence des chanoines aux offices religieux. Rapidement, de nombreuses corporations utilisèrent ce moyen qui connut son apogée au XIX^e siècle².»



Figure 1 : médaille de mariage de J. Hohn, élève de Dadler, 1687.



Figure 2 : jeton du dancing 'L'As de Cœur'.
Bon pour une danse.

La Société Numismatique du Limousin ne fut sans doute pas la première société numismatique à mettre sur son site (www.sn187.fr) les médailles et jetons, tous différents, issus de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Son volume, fort de près de 500 pièces, s'enrichissant sans cesse, retrace les événements et personnages importants qui ont fait de cette région l'illustration du passé. On y retrouve, entre villes de grande importance et petits villages ignorés, multitudes d'événements survenus dans les tous derniers siècles. A notre connaissance, le jeton le plus ancien représenté date de 1692, époque glorieuse de Louis XIV, attribué à Jean François de la Bastide, Président trésorier général de France (**Fig.3**).



Figure 3 : jeton de Jean François de la Bastide.

¹ Obole (du grec *obelos* signifiant une broche) : monnaie pesant environ 0,7 gramme.
² Source : Wikipedia.

Je ne pourrais citer ici tous les faits et personnages marquants de notre belle région, et me contenterais de vous énumérer une partie de la bibliothèque de ces petits objets très prisés des réceptionnaires. Ces médailles ou jetons offerts, appelons cela « récompense(s) » dans notre développement, sont de loin les plus nombreuses attribuées à l'ordre agricole : concours régionaux, animaux reproducteurs en 1879, comices agricoles de 1862 et sociétés d'Aviculture et d'apiculture, en détiennent à elles seules la majorité, faisant de la région un pôle d'élevage important et renommé. La musique occupe un temps des loisirs, festivals d'Ussel et de Limoges en 1955, concours musical en 1910, le sport avec entre autres les 24 heures de solex de Flavignac et la célèbre course de vélocipèdes de 1869 à Nantiat, la pêche en eau douce et les jetons de nacre, d'ivoire ou d'os du Cercle Turgot du temps de sa magnificence, la danse et son folklore limousin. Récompense aussi attribuée aux grands hommes issus de cette terre, Gay Lussac, chimiste et physicien, Henri François d'Aguesseau, magistrat, né en 1668 et décédé en 1751, Guingouin libérateur de Limoges, ou encore historique lors du voyage du Président Sadi Carnot à l'occasion des fêtes de gymnastique de 1891.

La politique et le syndicalisme ne furent pas non plus oubliés : don d'un député régional à une manifestation animale, ou récompense de la part d'une municipalité communiste ouvrière et paysanne. La finance, sous le couvert des Assurances et de la Caisse d'Épargne, l'industrie avec une magnifique exposition des produits en 1844, la mégisserie de Saint-Junien contribuèrent à la mise en valeur de ces récompenses.



Figure 4 : Comice Agricole
Uzerche (19) 1862



Figure 5 : Crédit Agricole
de la Creuse 1956



Figure 6 : Nantiat (87) 1869
Course de vélocipèdes

Les transports, le corporatisme avec la chambre des Notaires, le Secourisme et la religion mettant en valeur Saint Eloi, le mariage, Sainte Valérie ou les Ostensions offrirent aussi aux fidèles leurs médailles et jetons. Pour clore cette longue énumération, n'oublions pas la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques, l'éducation et ses nombreuses médailles des Arts décoratifs de Limoges, celles des Beaux-Arts appliqués à l'industrie ou des Sciences enseignées dans un des plus grands lycées du Limousin. La région ne pouvait être en reste et, sous le couvert des sites touristiques, mettait en valeur l'un des plus beaux villages de France ou bien encore le centenaire de l'hôtel de ville d'une petite ville au sud de la capitale régionale. Le cirque Valdi, les loups de Chabrières, les hommes du Neandertal ainsi que le jeton du pays du haut limousin contribuèrent à faire connaître et apprécier cette région. Terminons enfin par toutes ces coopératives qui, en éditant jetons de pain, de légumes, des jetons de ristourne incorporant de la publicité, ou simplement de présence, permirent, en de sombres occasions, de ne pas mourir de faim.

Signalons en anecdote, la concurrence entre un empereur et un roi, ce dernier «empruntant» à son prédécesseur le revers de la médaille, en prenant soin, bien sûr, d'y mettre son effigie.

La médaille ou le jeton, qu'il soit fait de matière noble ou de papier, a eu, au cours du temps, son heure de gloire et sa déchéance. Il est regrettable que l'on ne trouve plus maintenant que médailles sportives ou militaires, au détriment de toutes ces valeurs qui font la grandeur d'une région, d'un pays. L'un n'empêchant l'autre, cette «récompense» ne s'adresse pas seulement au numismate qui reste l'homme de la conservation, mais aussi à celui qui reçoit, un exemple de fierté et de bonheur, dont la trace, à l'instar d'une revue, ne s'effacera pas.

UN PEU D'ARCHÉOLOGIE EXPÉRIMENTALE

Marc Parvérie

La Société Numismatique du Limousin (SNL) a participé, avec le C.R.D.A.P. d'Uzerche¹ et Tintignac Association², à la réalisation de coins monétaires qui seront utilisés lors d'ateliers pédagogiques pour les scolaires, pour des animations sur le site gaulois et gallo-romain de Tintignac à Naves (Corrèze) et lors d'événements culturels, comme les Journées du Patrimoine ou la bourse numismatique de Limoges.... Les médailles ainsi réalisées, et présentées dans une pochette avec une petite fiche explicative, pourront être vendues par les trois associations au prix de 2 euros.

Les coins ont été gravés sur acier par un artisan médailleur (Fig.1). Il s'est inspiré en le stylisant du dessin du statère lémovice au *carnyx* DT 3392 (Fig.2). Au droit, le profil « aquitanique » à droite rappelle plus les statères à la grue ; au revers, un cheval galope à gauche devant un joueur de *carnyx* (on voit la tête sous le cheval et le pavillon du *carnyx* au-dessus). Le motif est complété par l'inscription "Site de Tintignac" pour éviter toute méprise : notre production ne pourra donc pas être confondue avec de véritables monnaies gauloises (et être présentée frauduleusement comme telle sur des sites de vente). Le dessin original a été déposé officiellement à la Monnaie de Paris ; l'auteur en garde la pleine propriété intellectuelle.

Il nous a paru naturel de choisir ce type au *carnyx*, dont le centre de production était peut-être justement le sanctuaire de Tintignac (Fig.3).



Figure 1 : la réalisation des coins et des premières épreuves sur plomb.



Figure 2 : statère lémovice en électrum 'au *carnyx*' DT 3392.

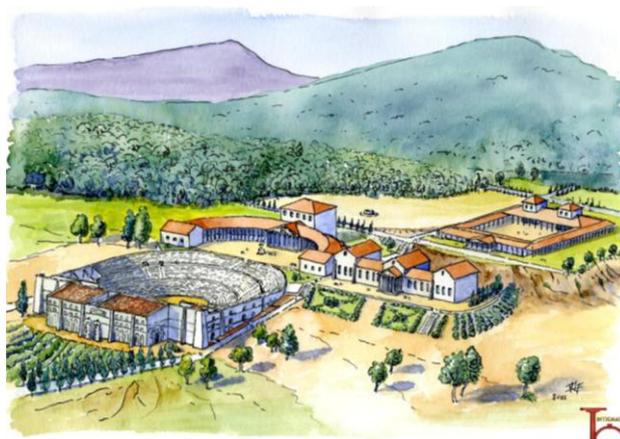


Figure 3 : reconstitution du site de Tintignac (dessin Ph. Marcillac-Jouvenel).

¹ Le Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage (CRDAP) est une association basée à Uzerche. Elle forme différents publics (notamment scolaires) à la lecture de paysage rural et urbain, l'histoire et à l'archéologie locale. Elle propose des ateliers (enluminure, herbier, mosaïque...) et des visites sur site : Uzerche, les châteaux à motte, le sanctuaire gallo-romain de Tintignac... www.archeologie-paysage.org

² Tintignac Association œuvre à la mise en valeur de ce site gaulois et gallo-romain majeur. www.tintignac-association.fr

Suivant les conseils du créateur des coins, nous avons utilisé pour les flans un alliage 95% étain - 5% antimoine qui se coule très bien³, a un aspect argenté très sympathique, mais nécessite plusieurs coups de maillet vigoureux (**Fig.4 & 5**)...



Figure 4 : premiers essais de frappe lors de la foire du livre de Naves (avril 2012).



Figure 5 : bel exemplaire de flan large ayant parfaitement pris l'empreinte du droit.

En fait, tout est dans la réalisation des flans. Nos coins étant profondément creusés, il faut des flans assez larges, relativement fins (2 mm) et légèrement convexes. Le petit moule en terre cuite que nous avons utilisé pour nos premiers essais ne nous a pas permis d'arriver à un tel résultat : les flans, très épais, fortement convexes, et trop courts ont généralement donné des pièces de poids et de formes très irréguliers perdant une partie du dessin.

Nous avons tenté un deuxième essai en faisant cuire un moule en terre (cuisson à 1200 degrés) avec des alvéoles très régulières de la taille d'une pièce de 2 euros. Le résultat est malheureusement encore moins bon : les flans larges et lourds (28 g !) sont trop uniformes pour bien prendre l'empreinte en creux.

Un troisième essai avec un moule en aluminium a donné des résultats semblables...

La difficulté majeure est de couler avec beaucoup de précision la bonne quantité de métal en fusion dans chaque alvéole. Une goutte d'étain fondu correspondant plus ou moins à 1 gramme, il suffirait en théorie de faire tomber 8 gouttes pour former un flan de masse acceptable. Mais, c'est loin d'être évident ! Au départ, nous faisons fondre le métal dans une louche en inox sur le gaz ou sur un feu de bois (**Fig.6**). On nous a conseillé aussi d'utiliser des baguettes d'un alliage de 97% d'étain et 3% d'argent et un chalumeau, ce qui permettrait de mieux doser...

L'opération demandant beaucoup de précision, nous avons aussi essayé de découper de petits lingotins de 8-10 g. et de les faire fondre en place dans les alvéoles du moule.



Figure 6 : fusion de l'étain dans une louche en inox sur un feu de bois.

³ Le point de fusion de l'étain est de 232° (contre 962° pour l'argent, 1064° pour l'or et 1083° pour le cuivre).



Figure 7 : moule en argile avec un flan globulaire de 8 g. (trop court) et les flans plus larges de plus de 16 g.

l'utilisation du plomb est bien sûr absolument exclue avec du public. Il reste possible de montrer le geste de frappe, mais sans diffuser les pièces produites...

Nous n'en sommes bien sûr qu'à nos premiers pas, et tout cela demande encore à être beaucoup travaillé. Toutes les compétences, les suggestions de chacun nous seront précieuses⁴ ! Nous avons d'ores et déjà envisagé de possibles améliorations. Nous pourrions d'une part faire réaliser un coin de droit moins creux et travailler des flans à l'enclume et à l'emporte-pièce pour leur donner une forme et une masse régulière avant la frappe. La fonte du métal sur une véritable forge permettrait en outre de mieux maîtriser les températures. Nous pourrions sans doute nous inspirer de troupes de reconstitution historique plus avancées que nous, comme cet « Atelier de monnoyes » que nous avons observé avec beaucoup d'intérêt cet été à la fête médiévale d'Hennebont en Bretagne (**Fig. 8 et 9**).



Figure 8 : la forge.



Figure 9 : la découpe et le calibrage des flans (à droite) et la frappe (à gauche).

⁴ Tous nos remerciements en particulier aux membres de l'association « Dupuytren Mémoire Vivante », qui nous ont fait part de leur propre expérience et nous ont apporté toute l'aide nécessaire avec beaucoup de gentillesse.

A l'inverse, il serait sans doute plus simple dans un premier temps de faire réaliser des coins de diamètre inférieur pour qu'ils s'adaptent au module de nos flans globulaires...



Figure 10 : démonstration de frappe lors des Jours de fête d'Uzerche (14 juillet 2012).

En l'état, avec toutes ces imperfections, la réalisation de ces coins monétaires nous permet déjà de montrer au (jeune) public comment étaient frappées les monnaies à l'époque gauloise et jusqu'au XVI^e siècle (**Fig. 10**).

Notre initiative relève en effet avant tout d'une démarche pédagogique, et nous n'avons bien sûr aucune prétention scientifique : nous ne ferons pas concurrence aux Mines des rois francs de Melle, qui pratiquent, eux, une véritable archéologie expérimentale⁵.

Cependant, il n'est pas inintéressant en soi d'expérimenter un peu les difficultés de l'exercice. En effet, se confronter à la pratique permet assez rapidement de se rendre compte des problèmes liés à la frappe de monnaies. On comprend mieux par exemple pourquoi certaines monnaies gauloises, comme les bronzes lémovices à la grue (DT 3412/13), pouvaient avoir un dessin d'une très grande finesse alors que le flan très court et très épais ne rendait (et mal) qu'une partie de ce dessin (**Fig.11**). Il semble probable que le commanditaire d'une frappe devait faire appel à un spécialiste, probablement itinérant, pour graver des coins, mais fournissait lui-même le métal et produisait les flans sur place. Or, faire de beaux flans rendant toute la beauté de la gravure du coin demande du temps et de la technique. Si on est pressé et que l'on doit produire de grosses quantités (guerre, paiement d'une solde...), on ne peut obtenir que des petits globules épais plus ou moins informes...



Figure 11 : bel exemple de statère à la grue de bon poids (7,31 g.), de très belle facture, mais frappé sur un flan de bronze court (16 mm), irrégulier et très épais (5 mm). Ech. 3:1.

Nous arrivons donc déjà à réaliser une mauvaise production gauloise... C'est après tout un début encourageant !

⁵ Notons que nos partenaires du C.R.D.A.P. réalisent également des reproductions des tiers de sou d'or mérovingiens frappés à Uzerche au nom du monétaire Baselianus (Prou 2017, Deloche 50). Les coins beaucoup moins creusés permettent de frapper de petites pastilles d'étain prédécoupées de moins d'un gramme.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

René CHATRIAS

**Une nouvelle participation aux journées du patrimoine des 15 & 16 septembre 2012
à Pierre Buffière (87)**

Répondant favorablement, pour la seconde année, aux responsables des travaux de « résurrection » de la Villa d'Antone, la Société Numismatique du Limousin, proposait aux très nombreux visiteurs d'admirer des monnaies gauloises des Lémovices (1^{er} siècle av. J.C.) et romaines du 1^{er} au 4^e siècle après J.-C. (Fig.1 & 2).



Figure 1 : le stand de la SNL.



Figure 2 : les monnaies lémovices.

Sur le site de fouille, hormis les visites organisées par les bénévoles de l'Association Dupuytren, un petit carré romain faisait une démonstration de tir au scorpion, grosse arbalète montée sur fût, qui fût l'une des plus puissantes armes de guerre de l'Empire romain (Fig.3).

A noter enfin la vente en salle de la Mairie de Pierre-Buffière de copies de la pièce lémovice au carnyx et du *triens* d'Uzerche, réalisées par le C.R.D.A.P. d'Uzerche.



Figure 3 : les légionnaires de la XII^e *Fulminata* en formation de combat.

Nos plus vifs remerciements vont à l'Association Dupuytren Mémoire Vivante de Pierre-Buffière qui nous a encore une fois accueillis avec beaucoup de chaleur et de courtoisie.

Bourse Numismatique, 7 octobre 2012

Un franc succès pour cette nouvelle édition de notre traditionnelle manifestation. Comme toutes les autres années, visiteurs et numismates se sont retrouvés en ce premier dimanche d'octobre, arpentant les travées de la salle Blanqui à Limoges (**Fig.4**). C'est parmi les 15 exposants et professionnels que de nombreux échanges et achats ont eu lieu.

A noter cette année la frappe au marteau de reproductions de monnaies lémovices au carnyx réalisées par le C.R.D.A.P. d'Uzerche (**Fig.5**).

L'association des Jetons Touristiques de la Monnaie de Paris présentait quant à elle en avant-première le jeton du "Père Noël" qui sera officiellement mis en vente lors des journées du Téléthon 2012 (**Fig.6**).



Figure 4 : vue partielle de la Bourse.



Figure 5 : frappe au marteau.



Figure 6 : Association des Jetons Touristiques.

Rendez-vous est pris pour la prochaine bourse, le dimanche 6 octobre 2013, qui sera animée d'une exposition numismatique dont les thèmes sont encore en préparation.

LISTE DE MONNAIES, JETONS ET MÉDAILLES FRAPPES A LIMOGES VUS EN 2012

Cette rubrique recense une partie des monnaies limousines vendues au cours de l'année écoulée ou bien aperçues dans des collections particulières. Bien entendu cette liste est loin d'être exhaustive, et n'apparaissent que les monnaies qui nous ont paru représentatives, rares ou curieuses.

Mérovingiennes :

Ce splendide denier attribué à Uzerche (19) paru sur un site de vente en ligne. C'est le plus bel exemplaire qui nous a été donné de voir.

Deloche 129-130, Prou 2771-2772, trouvaille de Cimiez n° 98 et 99 :

D/ + T...C... (??) : buste très stylisé coiffé d'un grènetis à droite.

R/ V[SE]RCA : croix pattée cantonnée de 4 globules.



Féodales :

Vicomté de Limoges, Arthur de Bretagne, denier. CGB, monnaies 52-883.

Vicomté de Limoges, Jean III Bretagne, denier. CGB, monnaies 52-884.

Royales :

Charles VI, demi-guénar, 5^e émission, Limoges. Collection particulière.

Charles VII, écu d'or, 1^{ère} émission, Limoges. iNumis.

Charles VII, écu d'or, 3^e ou 5^e émission, Limoges. iNumis vente publique 05/2012-166.

Charles VII, écu d'or, 6^e émission, Limoges. Monnaies d'Antan, vae 12-346.

Louis XI, écu d'or à la couronne, Limoges. Vente iNumis mai 2012.

François I, demi-teston, 3^{ème} type, Limoges. Collection particulière.

François I, denier tournois 1^{er} type, Limoges. Collection particulière.

Charles IX, douzain 1573, Limoges.

Louis XIII, demi-franc 1630, Limoges. Collection particulière.

Louis XIV, louis à la mèche longue 1655, Limoges. Vente Sincona AG N°4 du 24.10.2011

Louis XIV, louis au buste juvénile 1660, Limoges. Vente Künker 21.06.2011, lot N°3158

Louis XIV, douzième d'écu à la mèche longue 1652.

Louis XIV, demi-écu à la mèche longue 1656. eBay.

Louis XIV, écu aux insignes 1703 réformation. Monnaies d'Antan vae 11-708.

Louis XIV, quart d'écu aux 3 couronnes 1714. Collection particulière.

Louis XIV, quadruple sols 1696, Limoges. Boutique CGB.

Louis XV, demi-écu aux branches d'olivier 1728, Limoges. Collection particulière.

Louis XV, dixième d'écu aux branches d'olivier 1728, Limoges. eBay.

Louis XV, dixième d'écu aux branches d'olivier 1729.

Louis XV, écu au bandeau 1743.

Louis XV, double sol de billon 1739. Collection particulière.

Louis XV, dixième d'écu au bandeau 1747, Limoges. Collection particulière.

Louis XV, dixième d'écu au bandeau 1756, Limoges. Montay-Numismatique.

Louis XVI, dixième d'écu aux branches d'olivier 1780, Limoges. Collection particulière.

Modernes :

Napoléon 1^{er}, 20 francs an 13, Limoges. Vente Palombo 11-330.

Charles X, un franc 1825.

Charles X, quart de franc 1829.

- - - INFOS MONNAIES GAULOISES - - -

Dans notre précédent bulletin¹, l'article intitulé « De nouvelles fractions du Centre-Ouest » présentait les fractions 'à la lyre' (**Fig.1**) comme un type inédit. Absent du *Nouvel Atlas*, il s'agit pourtant d'un type depuis longtemps connu et attribué, au vu des premières découvertes, aux Cadurques², voire aux Nitiobroges³.

Dans le récent *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne*, les provenances sont beaucoup plus variées : dans le Lot certes (Luzech, 2 exemplaires à Murcens et 4 à Cras), mais aussi en Charente-Maritime (2 exemplaires à Rouffignac), en Gironde (3 exemplaires à Lacoste), à Toulouse (31) et à Cos (09) et jusqu'à Aix en Provence (13)⁴.

Les huit exemplaires que nous avons répertoriés en Charente et dans le Nord de la Haute-Vienne, auxquels s'ajoutent les six exemplaires corréziens de Tintignac et du trésor de Margerides⁵ viennent encore étendre la zone de diffusion de ces fractions, fragilisant quelque peu la traditionnelle attribution aux Cadurques. Une origine plus septentrionale est peut-être à privilégier ?

Deuxième erreur à rectifier : la monnaie 'au carnyx', que Louis-Pol Delestrée nous avait fait l'amitié de publier dans le tome XV de notre bulletin (**Fig.2**)⁶, ne pèse pas 1,91 mais 1,2 g. Cette erreur de pesée ne remet pas en cause l'analyse qui avait été faite de cette intéressante découverte. Les monnaies lémovices 'au carnyx' ont bien connu, comme les monnaies bituriges, un passage de la drachme (2,1 g) au quinaire (1,9 g) dans la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C., puis un affaiblissement pondéral du quinaire en dessous d'1,3 g. La monnaie découverte dans la zone des minières de Naves (19) correspond donc à cette troisième phase plutôt qu'à la deuxième. Dans le classement que nous avons fait des émissions de monnaies 'au carnyx' dans le tome XVII du *BSNL*⁷, elle quitte donc la catégorie B2 « quinaires en argent de type DT 3393 » (n°11), pour la B3 « quinaires d'argent de poids réduit ».

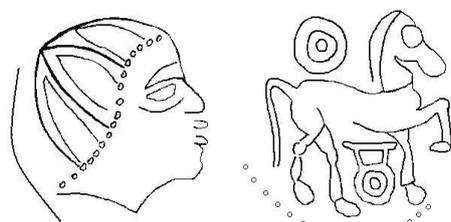


Figure 1 : dessin de la fraction 'à la lyre'.



Figure 2 : « quinaire » de poids réduit, découvert sur la commune de Naves en 2007. 1,2 g / 15-16 mm.

¹ *BSNL* XIX, 2012, 6-9.

² BN 4365 (exemplaire provenant du Lot) et 4366.

³ Savès 517 et 518 (variante avec le cheval à gauche).

⁴ Py M. & Feugère M. (2011), *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-527av. notre ère)*, Paris, 363, CAD-4365.

⁵ Mitard P.-H. (1979), « Monnaies d'argent gauloises découvertes à Margerides (Corrèze) », *Revue Archéologique du Centre de la France*, tome 18, 45-48, n°9 à 11 (0,2 g, 0,31 g et 0,3 g).

⁶ Delestrée L.-P. (2008), « Drachme ou quinaire au carnyx », *BSNL* XV, 2-3.

⁷ Parvérie M. (2010), « Les monnaies lémovices 'au carnyx' », *BSNL* XVII, 13-23.

COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque deuxième samedi du mois de 14h00 à 16h30 dans les locaux de l'Espace associatif Charles Sylvestre. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle : le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions

9 mars 2013 13 avril 2013 11 mai 2013 8 juin 2013
13 juillet 2013 14 septembre 2013 12 octobre 2013 9 novembre 2013
14 décembre 2013 11 janvier 2014 8 février 2014 (Assemblée Générale)

Bourse – exposition

dimanche 6 octobre 2013

Permanences à l'Espace associatif

le 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h30
27 février 27 mars 24 avril 22 mai 26 juin 24 juillet
25 septembre 23 octobre 27 novembre 23 janvier 2014



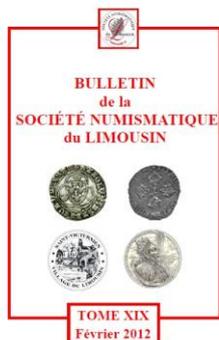
SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif
40, rue Charles Sylvestre
87100 LIMOGES
snl87@snl87.fr
www.snl87.fr

NOS PUBLICATIONS

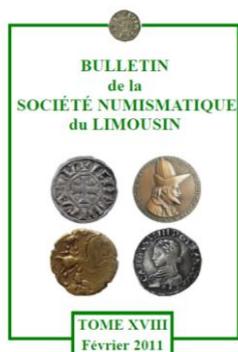
Les tomes XIV à XIX de notre bulletin (années 2007 à 2012) sont désormais téléchargeables gratuitement, au format PDF, sur notre site : www.sn187.fr/publication.htm.

Tome XIX, février 2012



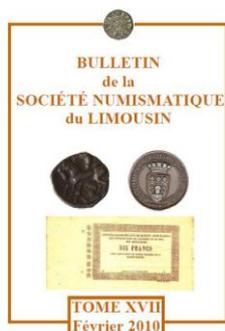
Les monnaies de la villa d'Antone (Pierre-Buffière – 87, C. Frugier
De nouvelles fractions du Centre-Ouest, M. Parvérie
La date retrouvée de la plus ancienne mention des barbarins, deniers de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, F. Lhermite
Variétés de la 1^{ère} émission du blanc à la couronne de Charles VII frappé à Limoges, C. Frugier
Le demi-teston de Limoges d'Henri III au nom et à l'effigie de Charles IX (1575), A. Clairand & J. Vigouroux
Un rare demi-franc de Louis XIII, J. Vigouroux
Un louis de 1660 au buste juvénile pour Limoges, J. Vigouroux
Les poinçons des médailles, F. Lhermite
Médaille ou jeton ? F. Lhermite
Le royaume d'Araucanie et de Patagonie, A. Meret
Monnaies frappées durant des périodes troublées, A. Meret
« Saint-Victorien, village du Limousin », R. Chatrias
Vive « Le Franc », A. Halary

Tome XVIII, février 2011



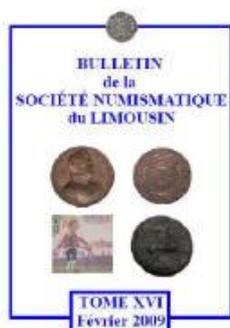
Immobilisation des deniers d'Eudes : étude épigraphique et pondérale, R. Maupin
Un hémistatère 'à la grue et au trèfle' en électrum, M. Parvérie & S. Richard
La pierre de Sedulix à Saint-Salvador (19), M. Parvérie
La numismatique au temps des guerres de religion, G. Niesseron
Vous avez dit "médaille" ? F. Lhermite
Frappe monnaie, frappe médaille, F. Lhermite
Dogs et marqués, G. Frugier
L'année de la Russie en France, D. G. Barbier
La République de Tannou-Touva, A. Meret
Quelques jetons rares de mines, A. Meret
Et si on parlait des piéforts, J. Grogogeat
Ce n'est qu'un rêve, D. Richou
La première bourse d'échanges aux jetons touristiques, S. Sibot

Tome XVII, février 2010



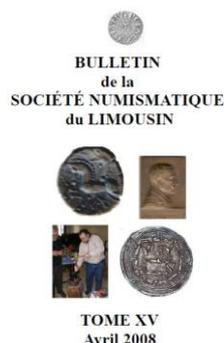
Souvenir numismatique de l'incendie du 15 août 1864 à Limoges, C. Frugier
Les billets de nécessité de 1870 émis par la chambre de commerce de Limoges, F. Lhermite
Les monnaies lémovices 'au carnyx', M. Parvérie
L'euro, une question de confiance ? A. Halary
A propos des euros français d'or et d'argent, C. Pawlowski
Les aveugles et les monnaies, F. Lhermite
De la baignoire de Darius aux oies du Capitole, C. Pawlowski
Le premier salon du jeton touristique, Association Jetons-Touristiques.com

Tome XVI, février 2009



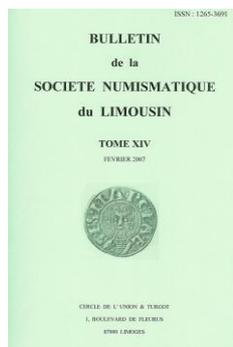
De nouvelles variétés de statères lémoivices 'à la grue et au trèfle', M. Parvérie
Le Maréchal Bugeaud, le "soldat-laboureur", G. Frugier
L'association Jetons-Touristiques.com, Willem Meijst
Les pièces de monnaies marquées "BON POUR..." et leurs rapports avec l'Union latine, F. Lhermite
Economie et numismatique sous le règne de Louis XIV, G. Niesseron
Un peu d'humour, F. Lerat
Une variante inédite d'un besant du royaume de Jérusalem, M. Parvérie
L'euro, 7 ans déjà, R. Chatrias

Tome XV, avril 2008



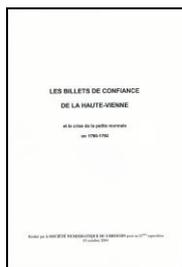
Drachme ou quinaire au carnyx ? L.-P. Delestrée
A la découverte des jetons touristiques, W. Meijst
La circulation des monnaies arabes en Aquitaine et Septimanie aux VIIIe et IXe siècles, M. Parvérie
L'école des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, F. Lhermitte
Un curieux denier hybride de Septime Sévère et Géta, M. Parvérie
L'informatique, un tremplin pour l'histoire de la monnaie, R. Chatrias

Tome XIV, février 2007

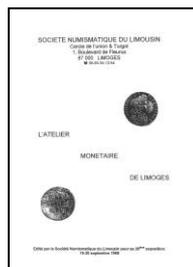


Un faux dinar à Toulouse, M. Parvérie
La lettre "L" différent de l'atelier de Limoges, C. Frugier
Le denier "aux deux maillets" au type de Saint Martial de Limoges, J. Tixier
Un guénaire inédit de la 3ème émission du dauphin régent retrouvé pour Limoges (complément), C. Frugier
Chroniques musicales en numismatique, R. Chatrias
Une variante inédite d'un denier de Septime Sévère. Le point sur les frappes attribuées à l'atelier d'Emèse, M. Parvérie
Liste des maîtres, directeurs et graveurs de la monnaie de Limoges avec leurs différents de 1515 à 1835, C. Frugier et J. Vigouroux

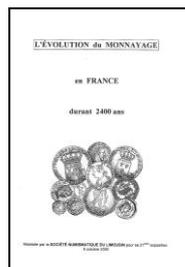
Un formulaire de commande est également disponible sur le site pour acheter la version papier des tomes I à XIX, ainsi que les numéros hors-série :



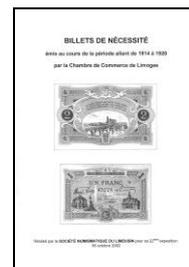
Les billets de confiance de la Haute-Vienne



L'atelier monétaire de Limoges



L'évolution du monnayage en France



Les billets de la Chambre de Commerce de Limoges



L I M O G E S (87)

Salles Blanqui (derrière l'Hôtel de Ville)
accès par la rue Louis Longequeue

de 9 h 00 à 17 h 00

Dimanche 6 octobre 2013

31^e BOURSE - NUMISMATIQUE



**MONNAIE
PAPIER-MONNAIE
MÉDAILLES ET JETONS
LIBRAIRIE
NUMISMATIQUE**



Entrée libre - parking assuré
Organisée par la Société Numismatique du Limousin

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Espace associatif

40, rue Charles Silvestre

87100 LIMOGES

snl87@snl87.fr

www.snl87.fr

Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin



Avec le soutien de la
Ville de Limoges

ISSN : 1265-3691

6 €